



BULLETIN DU DICTIONNAIRE WALLON

PUBLIÉ PAR LA
SOCIÉTÉ
DE LITTÉRATURE
WALLONNE

13^e Année — 1924
N^os 1-2

LIÈGE
Imprimerie H. Vaillant-Carmanne
Place St-Michel, 4

SOMMAIRE

- Un appel aux Wallons** (p. 1).
Notre Orthographe (p. 3).
A. DOUTREPONT. **Un ancien Dictionnaire wallon perdu** (p. 7).
A. BAYOT. **Le wallon chiler, chiléye: fistulare en gallo-roman** (p. 15).
J. GESLER. **Le Destroit ou Détroit, à Liège** (p. 34).
J. FELLER. **La couleur perse en wallon** (p. 38).
J. HAUST. **Notes d'étymologie wallonne** (p. 40).
J. H. **Livres et Revues** (p. 72).
-

Le *Bulletin du Dictionnaire* — publication nouvelle (1906) de la Société de Littérature wallonne — doit servir à étendre le cercle de notre propagande en faveur de l'œuvre future et à faciliter nos moyens d'information.

Il est distribué de droit aux membres de la Société. De plus, nous l'envoyons aux personnes étrangères à la Société qui veulent bien répondre à nos questionnaires; ces correspondants reçoivent notre périodique *en échange de leurs communications*.

On peut enfin, sans faire partie de la Société et sans collaborer à notre œuvre, s'abonner au *Bulletin du Dictionnaire* en adressant un mandat de *six francs* au trésorier, M. Ch. STEENEBRUGGEN, 8, rue de Londres, Liège (chèques postaux, n° 102927).

Nous accueillons avec empressement toute communication relative au *Dictionnaire*. Nous prions instamment tous les wallonisants de venir à nous, de répondre à nos questionnaires, de nous envoyer des listes de mots curieux et des textes inédits, de s'inscrire enfin au nombre de nos correspondants, de nos membres affiliés ou protecteurs.

Tout membre de la Société a droit aux publications de l'année. Pour faire partie de la Société, il suffit d'en adresser la demande au Secrétaire, qui se chargera de la présentation d'usage, et de payer une cotisation annuelle de *quinze francs* pour la Belgique, de *dix-huit francs* pour l'étranger.

Les personnes et les communes qui s'imposent une cotisation minima de *vingt-cinq francs*, sont inscrites sur la liste des Membres Protecteurs de la Société.

Les douze premières années de ce *Bulletin* (1906-1923), sont en vente au prix de 70 francs. Chaque année séparément : 6 francs.

Pour tous renseignements, prière de s'adresser au Secrétariat.

Comité de rédaction

Auguste DOUTREPONT, Jules FELLER, Jean HAUST
Secrétariat: rue Fond-Pirette, 75, Liège

BULLETIN
DU
DICTIONNAIRE WALLON

publié par la Société de Littérature wallonne

13^e année — 1924

N^os 1-2

Un appel aux Wallons ⁽¹⁾

La Société de Littérature wallonne (fondée à Liège en 1856) prépare de longue date un grand *Dictionnaire wallon* (D W) ou « Dictionnaire général des parlers romans de la Belgique », où il importe que soient représentées, autant que possible, toutes les variétés dialectales. La Commission du Dictionnaire fait appel aux Wallons qui pourraient lui donner des renseignements exacts sur leur dialecte ; elle leur demande de bien vouloir répondre à ses questionnaires. Pour l'aider utilement dans sa tâche, il faut connaître parfaitement le dialecte d'une localité et pouvoir, au besoin, interroger des personnes intelligentes, expertes dans un métier, n'ayant jamais ou guère quitté cette localité.

Le *Questionnaire français-wallon* comprend 2100 mots ou courtes phrases à traduire. Un premier cahier de 126 n^os est tiré à mille exemplaires. Pour éviter les frais inutiles, la suite, tirée à 600 exemplaires, ne sera expédiée qu'aux personnes dont les réponses au premier cahier présenteront une valeur sérieuse pour l'œuvre commune.

En outre, la Commission du Dictionnaire a publié douze *Vocabulaires-questionnaires* sur les mots wallons commençant par A. — Les correspondants qui n'y auraient pas déjà répondu peuvent les demander au Secrétariat (rue Fond-Pirette, 75, Liège).

(1) Cet appel a été tiré à part pour être répandu en Wallonie.

Pour répondre au *Questionnaire français-wallon* :

1. Ecrivez la traduction patoise dans la colonne en face du texte. Si des réponses demandent une explication supplémentaire, écrivez-la sur un feuillet à part, en rappelant le numéro de la question.

2. Plutôt que d'inventer, passez les questions qui ne vous suggèrent pas d'emblée une traduction convenable. Pour les mots français dont le sens exact ne vous est pas connu, consultez le dictionnaire français avant de répondre.

3. Veillez à rendre exactement la prononciation locale conformément à la notice suivante, ou en adoptant une graphie aussi phonétique que possible.

4. Dès que vous le pourrez, veuillez renvoyer, affranchi comme *papiers d'affaires*, le cahier avec vos réponses au Secrétaire, J. HAUST, rue *Fond-Pirette*, 75, Liège.

Veuillez aussi nous signaler, dans d'autres communes de votre canton, les personnes compétentes qui accepteraient de faire le même travail.

Quand nous aurons examiné vos réponses, un délégué se rendra chez vous pour préciser au besoin les renseignements reçus et pour noter exactement votre prononciation.

Si vous aimez votre terre natale, vous répondrez à notre appel.

La Commission du Dictionnaire wallon :

Auguste DOUTREPONT,
Jules FELLER,
Jean HAUST, secrétaire.

* * *

Les personnes qui s'intéressent au folklore wallon sont priées de demander les questionnaires édités par la Commission du *Musée de la Vie wallonne* (secrétariat : boulevard d'Avroy, 280, Liège). Le service leur en sera fait gratuitement.

Notre Orthographe

Ce système s'efforce de combiner dans de sages proportions les principes opposés du phonétisme et de l'étymologie ou de l'analogie française ; il note exactement les sons parlés, mais aussi, dans la mesure du possible, il tient compte de l'origine des mots, de la grammaire et de l'histoire de la langue (¹).

Voyelles pures

- a = å bref : vèrdjale ; fame (verviétois ; = femme).
â å long : âbe, âme (ardenais) ; diâle.
å intermédiaire entre å et ö : åme ; comme dans l'angl.hall.
é è bref : osté.
é è long : forné (Robertville).
è è bref : ivièr (Stavelot-Malmedy) ; norèt, tchafète.
è è long plus ou moins ouvert : fornê, têre (terre), fiêr (fer).
e ne se prononce pas : prandjeler ou prandj'ler ; blamée
(Stav.-Malm.), prononcez blämë ; blamëye (liég.),
prononcez blämëy (flambée).
e } å bref : mesure (Robertville ; = mesure) ; ame (Per-
eu } wez ; = ami) ; leune (liég. ; = lune).
æ å long : mær (verviétois ; = mur).
æ å bref : rèzæ (Robertville ; = rasoir).
eû å long : rèzeû (Liège ; = rasoir).
i ï bref : ribote, ami, ivièr, alez-i.
î ï long : ivièr (Stavelot-Malmedy) ; dj'irè, dj'ï va.
o ò bref : ribote, norèt, èco, rowe.
ô ô long : ôle, cô.
ö ô intermédiaire entre ö et oû : côp, pôve, trôye (namurois ;
= coup, pauvre, truie).

(¹) Pour plus de détails, voyez J. Feller, *Essai d'orthographe wallonne*, (*Bull. Soc. Litt. wall.*, t. 41, fasc. 1, pp. 1-237) et *Règles d'orthographe wallonne* (*ibid.*, fasc. 2, pp. 45-46).

- ò long ouvert : èsse èl mòwe (Esneux).
u ù bref : lu, i prusse, luskèt.
û û long : raffûler.
ou ù bref : tchènou, bouter.
oû û long : boûre, coûr.

Voyelles nasales

- an = ə : prandjeler ; banne, ban-ne (prononcez *bən*).
in ē : pinde ; rinne, rin-ne (pron. *rēn*) ; quelquefois -ain,
-ein, comme dans les mots français identiques :
main, plein.
én é fermé nasal (Hainaut, Brabant) : bén, ewén.
on ɔ : ploumion ; èssonne, èsson-ne (prononcez *ɛsɔn*) ;
pèrson-ne (Namur), mais : pèrsone (Liège).
un ə : djun (juin).

Semi-voyelles

- y toujours après une voyelle : hâye (haie), vèy (voir),
ouÿ (œil, aujourd’hui), payis (pays), poyon (poussin);
— y ou i après une consonne : diâle ou dyâle, tiêr ou
tyêr, popioûle ou popyoûle ; miète ou myète ; pa-
cyince, consyince.
w qwèri, awireûs, vwèzin, fwêrt, quatwaze, cwène, åwe.—
Nous n’employons jamais *oi*, qui est équivoque.

Consonnes

- b, p ; d, t ; f, v ; l, r ; m, n ont la même valeur qu’en français.
j, ch ont la même valeur qu’en français : chal (ici) ; chèrvi
(servir) ; grujale (verviétois ; = groseille).
dj prandjeler, dj'a, visèdje ; qui vou-djdju dîre ?
tch tchèt, bètch (bec), vatche.
h marque une forte aspiration : cohe, haper, oûhê, heûre
(grange ; secouer), home (écume) ; — mais : ome
(homme), eûre (heure), abit, iviér.

h	h fortement aspirée et légèrement mouillée (seulement à l'Est : Vielsalm, Robertville) : hârdé (ébréché).
s, ss, ç, c, z	s'emploient suivant l'analogie du français : pinser (penser), picî (pincer), sot, sope (soupe) ; ravisier ou ravizer, rèseû ou rèzeû, masindje ou mazindje ; tûzer; alans-i ; pacyince (patience ; nous n'employons jamais le <i>t</i> sifflant du français), lèçon, lim'çon, èmôcion, ocsâion ou ocazion ; èssonne, rissemèler, ris'mèler.
gn	v (n mouillée) : magnî ; lès gngnos (les genoux).
ly	l mouillée : talyeûr (tailleur), gâlyoter (pomponner).
n, v	ng, comme dans l'all. lang.

Remarques. — 1. Sauf *ss*, la consonne n'est doublée que dans les rares cas où elle se prononce double : elle ènn' ala, dji coûrrè (je courrai), i moûrreût (il mourrait), qui vou-djdu dire ?

2. Nous marquons de la minute (') toute consonne finale qui se prononce alors que, dans le correspondant français, elle reste muette : prèt' (prêt), fris' (frais), nut' (nuit), i mèt' (il met), toûbac' (tabac), gos' (goût), arès' (arrêt), èstin' (étaient).

3. La consonne douce finale se prononce forte à la fin de l'expression ou devant une consonne initiale forte : il èst pauve (= *pōf*) ; i veût dobe (= *dōp*) ; on grand manèdje (= *manētch*) ; on pauve temps (= *pōf*). Elle reste douce devant une initiale vocalique (on pauve èfant) ou devant une consonne initiale douce (ine pauve djint).

4. L'apostrophe s'emploie pour remplacer une voyelle élidée : i n' dit rin ; dj'ennè vou ; quî 'nnè vout ? ; èco 'ne fèye ; prandj'ler ou prandjeler ; doûç'mint ou doûcemint.

5. Nous écrivons : il è-st-èvôye (pron. *ɛstɛy*) ; il èst pris (pron. *ɛpri*) ; il a-st-avou ; mi-âme (pron. *myām*) ; ti-éye (pron. *tyéy*) ; ardennais ; = ton aile) ; lès-éles (liég. = les ailes).

* * *

En somme, nous suivons de près l'analogie du français *dans ce qu'elle a de légitime et de facilement intelligible*, c'est-à-dire

dans tous les cas où l'équivoque n'est pas possible. Ainsi nous écrivons en wallon les finales muettes (consonnes ou voyelles) qui existent dans les mots français correspondants ; cela nous permet de noter les désinences du pluriel et du féminin, les multiples formes de la conjugaison, de rappeler enfin le passé de la langue, tout en montrant les liens de parenté qui unissent le wallon au français. Au reste, nous recourrons au système phonétique toutes les fois qu'il est nécessaire.

Un ancien Dictionnaire wallon perdu

Le samedi 6 janvier 1787, les *Annales générales de l'Europe*, annexe du fameux *Journal* du même nom, publié à Herve par l'abbé Le Brun, dit l'abbé Tondu, publiait cet avis : « M. Henaut, prêtre et bénéficier de la très illustre cathédrale de Liège, prévient le public, que son dictionnaire Ligeoi-François, et François-Ligeoi, paraîtra par souscription au mois de septembre prochain ».

L'annonce avait déjà paru quelques jours plus tôt, le 27 décembre 1786, dans la *Gazette de Liège*, où Hénault précisait qu'il cédait aux sollicitations de ses amis en mettant au jour ce travail composé pour son usage dans ses moments de loisir. Il s'y appliquait avec zèle depuis l'âge de seize ans.

Le double vocabulaire de Hénault (c'est ainsi qu'il écrivait son nom) ne parut pas, ni en septembre, ni après, et les biographes de l'auteur⁽¹⁾ s'accordent pour en trouver la raison dans la carence de souscripteurs. Ils auraient pu observer aussi que ce fut précisément en cette année 1787 que fut publié le *Dictionnaire wallon-français* d'un autre abbé, M.-R.-H.-J. Cambresier.

Nous avons trouvé quelques détails sur l'œuvre de Hénault dans une lettre inédite, acquise récemment par la bibliothèque de l'Université de Liège, adressée par le baron de Villenfagne d'Inghoul, le 27 janvier 1815, à son ami Frédéric Rouveroy, sur qui nous apprenons en même temps qu'il avait entrepris une nouvelle rédaction du dictionnaire « chétif et surtout incomplet » de Cambresier.

(1) Ulysse Capitaine, dans le *Bull. de la Soc. liég. de Litt. wall.*, t. 2, pp. 380 et 390. — Alphonse Le Roy, dans la *Biographie nationale*, t. 9. — François Bailleux et Charles Simonon, dans des notices manuscrites. — Beedelièvre, dans sa *Biographie liégeoise*, t. 2, p. 489 (1788, N. Hénaut), parle de l'ouvrage comme s'il avait paru.

Villenfagne avait connu, vingt-quatre ou vingt-cinq ans auparavant, cet abbé Hénault : « Il avait fait, dit-il, un grand recueil de pièces de vers liégeois⁽¹⁾ ; à chaque mot liégeois il rapportait un passage de nos *pasquées* où il était employé ». Villenfagne ajoute qu'il avait fourni au lexicographe plusieurs textes intéressants et qu'il avait vu des fragments de son ouvrage⁽²⁾.

Qu'est-il devenu ? Simonon rapporte un on-dit d'après lequel les manuscrits de Hénault, quelques années après sa mort, auraient été vendus à M. Mathieu, conventionnel réfugié à Liège en 1815, qui les a transportés en France, « où l'on n'en fera probablement aucun usage ». Le détenteur est mort à Bordeaux.

Il est vraiment dommage qu'on n'ait retrouvé ni le Recueil de Hénault (spots ou paskèyes) ni ses deux glossaires. Sans doute avons-nous perdu nombre de ces pièces liégeoises qu'il avait réunies. Quant à son dictionnaire, dont il avait appuyé les définitions sur ces textes caractéristiques, on est tenté de croire qu'il se rapprochait de notre conception actuelle : connaissance du patois en lui-même, et qu'il n'avait pas pour objet principal, comme l'œuvre de son confrère Cambresier et de ceux qui la reprirent ensuite, à commencer par Rouveroy, d'enseigner aux Wallons le vocabulaire français et les belles tournures académiques.

* * *

Nous ne savons pas grand'chose sur M.-R.-H.-J. Cambresier, le contemporain et le concurrent heureux de Hénault⁽³⁾ ; en savons-nous davantage sur celui-ci ?

(1) Simonon parle, d'après Hénault, de près de 2500 proverbes liégeois. Notre premier *Dictionnaire des spots* ne devait paraître qu'en 1861. La seconde édition, en 1892, comporte 3175 numéros.

(2) Il ne semble pas que Rouveroy se soit soucié de le voir à son tour et de l'utiliser pour le *Dictionnaire wallon* qu'il a laissé en manuscrit.

(3) Remi-Henri-Joseph Cambresier était né à Chênée, le 8 juin 1756. Avant la Révolution, il était vicaire à Spa : c'est là sans doute qu'il com-

François-Mathieu Hénault, nous apprend Simonon, naquit à Liège en 1759; il y mourut le 25 mars 1811. En 1787, il se dit « prêtre et bénéficier de la très illustre cathédrale de Liege ». Ulysse Capitaine l'y place déjà en 1767, ce qui en ferait un ecclésiastique un peu précoce, et l'y fait ensuite chanoine de la chapelle de Saint Materne, tandis que Bailleux l'attache en la même qualité, en 1789, à l'autel Saint Gilles. Il renonça plus tard, nous ne savons pour quel motif, à son canonicat : il signera désormais « prêtre et ex-chanoine ». Il donnait alors, pour compenser la perte de sa prébende, des leçons de musique rétribuées⁽¹⁾.

Lexicographe et musicien, Hénault est d'autre part auteur dramatique et chansonnier. C'est à lui que nous devons le texte, prose et vers, de cet excellent opéra comique en deux actes, *Li Mâlignant*, « piquante étude de mœurs paysannes », dit Le Roy, « la mieux charpentée, dit Jean Stecher, des cinq pièces du recueil » le *Théâtre Liégeois*, où la pièce, représentée sur un

posa son dictionnaire, paru en 1787 ; il fut nommé curé à Grand-Hallet le 21 janvier 1812. — Un autre prêtre Cambresier (George-Barthelemy-Arnold), ex-avocat, né à Liège en 1758 et qui se trouvait à Rome quand les armées de la République envahirent le territoire liégeois, adressait plus tard de Tilff, où il résidait, au préfet du Département de l'Ourthe, une pétition pour être admis à prêter le serment constitutionnel. — Un Jean Cambresier est mort à Chênée le 4 avril 1807.

Notons ici que Hénault et Cambresier eux-mêmes avaient eu des précurseurs. Grandgagnage, dans son *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*, suite et fin du tome II, p. xviii, déclare avoir consulté un vocabulaire anonyme commencé en 1745 et continué jusque vers 1788.

(1) Ainsi qu'il résulte du billet suivant inscrit au verso d'une chanson en quatre couplets qu'il avait composée *Pour Thomas* :

« à M^{me} Clémentine Donckier

Il me vient pour onze cachets de leçons de musique, que j'ai donné à mademoiselle Clémentine Donckier f^{ls} 2-15-0.

J'ai l'honneur d'être votre tout dévoué serviteur

F. M. hénault, prêtre et ex-chanoine.

Mille choses honnêtes de ma part à monsieur votre père et à ce qui vous appartient ».

Cette pièce se trouve aussi transcrise par Bailleux en tête de sa copie du *Mâlignant*, au-dessus du titre.

théâtre d'amateurs en 1789 (1), fut publiée pour la première fois en 1854 (2).

Hénault fut aussi, et il était resté peu connu sous cet aspect, un aimable et fécond trousseur de couplets satiriques ou de circonstance (3). Capitaine ne lui attribue qu'une seule chanson, en dix couplets, *Po l' fless da Babette N...* (4), où, si elle est bien de lui, nous avons le plaisir de trouver l'auteur plaisamment décrit par lui-même, *à la façon de barbari*, dans le couplet que voici :

L'auteûr di cisse drole di tchanson
est mègue come on stokfesse ;
il a-t-a s' narène deûs pègnons
qui vos dirîz 'ne grèvesse.
Du réze i prind tot d' bone façon,
La faridondaine....
si n' sondje-t-i qu'a v' bin rèdjouwi,
Biribi, etc.

Mais, avec le texte de cette pièce et celui du *Mâlignant*, Bailleux a réuni en un dossier manuscrit, sous le nom du joyeux Hénault, une série de onze chansons composées sur des airs connus, pièces de circonstance pour la plupart, auxquelles les mérites de la langue et de la forme peuvent seuls encore donner quelque intérêt. Il célébrera sur un air de Grétry la protection généreuse dont les *de Harlez* entourent les musiciens ; il se moquera sans pitié d'une aventure grotesque arrivée à certain *Thomas* ou du mauvais accueil fait au *Sot galant*; il écrira, sur

(1) « Sur la fin de l'année 1800 », dit Simonon.

(2) Liège, J.-G. Carmanne, 1854, pp. 157 à 211 ; Stecher, pp. xxviii-xxix. L'édition et l'annotation sont de cet infatigable François Bailleux, à qui nous devons tant de copies d'œuvres anciennes. Il est regrettable que l'éditeur n'ait pas utilisé les quinze notes et variantes qui occupent les six dernières pages de sa copie. — Capitaine place une représentation d'amateurs à Roclengen, au mois de novembre 1857. — Quoiqu'il fût bon musicien, Hénault emprunte les airs de ses couplets à des opéras connus, de Grétry, Sachini, Paësiello, etc.

(3) « Auteur d'une quantité de chansons patoisées », dit Simonon.

(4) Il ajoute qu'il l'a vue aussi en dix-huit couplets, avec ce titre : *L' fless da Nanette W...*

l'air des brocales, une pasquelle, un peu raide vraiment pour un chanoine, sur le séjour (et ses conséquences !) des Français à Loncin et à Awans en 1792-3 ; ou bien il chantera, à l'occasion de leur mariage ou de leur fête anniversaire, les vertus et les mérites de Babette, Jacques, Pire, du révérend père Nicolas ou de l'intègre avocat Terwagne. A titre d'exemple, nous reproduirons, en modernisant l'orthographe, une des deux pièces authentiques et signées (¹), la

Chanson è ligeois faite po monsieur l'avocat Terwagne

à l'occasion di s' fiesse qui tomme li 29 di jun 1787.

1

Escusez, Pire, li liberté
qui dj' prind di v'ni vis-ècinsier.
L'ècins' qu'adjourdou dji v' done,
vos l' mèritez mis qui pérsonne.
So mi-âme, dji nèl prodigu'reù nin
qwand dj' ènn' âreù on magasin.

REFRAIN

Priyiz qu'i vike, turtos, vos m'... fré (²),
ossi longtimps qu' Mati-Salé.

2

I fât on s'-fêt Pire, mès-èfants,
po wâgnî bécôp dès-édants.
I n' rissonne nin cès fesse-Mathieû
qu'agrawièt tot avou leûs deûts.
Si c'est qu' wâgne bécôp dès cârlins,
c'e-st-avou li balance èl main.
Priyiz...

(¹) L'autre est une *paskèye* moqueuse pour *Thomas*... Une autre chanson satirique, à l'occasion du carnaval ou d'un mariage, dit son fait, sur *l'air de la Carmagnole*, à l'un de mes homonymes du temps :

Dji veû la Doutrepon (au-dessus : Détroupeau) qui rèy
tot fant 'ne boke d'jusqu'as deûs-orèyes ;
il aime lès badinèdjes
èt lès crotés messèdjes.

(²) Euphémisme, pour *m' vêt*.

Ni polêts, djambons ni bégasses
ni frit nin branler cisse palasse.
Qwand lès djins v'nèt po l' consulter,
i l'zì dit s'i fât procéder ;
ca n' difindreût nin l'indjustice
qwand on li donreût Califice ⁽¹⁾.
Priyiz...

S'i veût v'ni on pauve payisan,
i li dit : « Loukîz don, m'efant,
di v's-acomôder abèyemeint
sins v'ni cial dispande voste ârdjint ! »
S'i fât portant qu'i plête cisse câse,
i n' ègzijs'rè rin di s' cou-d'-tehâsse.
Priyiz...

Tos lès-autes ni sont nin si bons :
i savèt sézi l'ocâzion
èt djèter dès pires è li tch'min
po rimpli leûs potches di skèlins.
Avou tos leûs longs grabouyadjes,
li payisan n'a rin di s' vatche.
Priyiz...

S' lès payisans lès v'nèt trover,
i loukèt s'il ont dès broûlés.
S'i 'nn' ont, tos cès magneûs d' papîs
hagnèt tot come dès-arèdjis.
I d'hèt âs bons lourds payisans :
« Awè, fât plèti, mès-èfants ! »
Priyiz...

Ritoûrnans come fêt lès grèvessses
èt n' sondjans qu'a bin fé dèl fiësse.

⁽¹⁾ *Califice* : « escarcelle, grande bourse à l'antique », ou plutôt « jouet d'enfant, petit homme de bois qui chie des pièces d'or » (Forir).

Lèyans la totes cès bucoliques :
Riyans a nos fé v'ni l' colique !
Et priyans Dièw di totes nos fwèces
qu'i li done santé èt liyèsse !
Priyiz...

f. m. H. *** (Hénault) vernaculavit.

* * *

L'annonce du *Dictionnaire liégeois* de Hénault est suivie dans le Journal d'un curieux *Nota bene* : « Nous avons, ajoute l'éditeur (n'oublions pas que l'abbé Tondu était Français), la démonstration personnelle de l'utilité d'un pareil ouvrage. Car il nous eût épargné une méprise, dont nous serions inconsolables, si nous n'avions été dans l'impossibilité morale de la soupçonner. Mais on nous pardonnera peut-être de n'avoir pas fait une étude approfondie du langage liégeois, surtout de celui qu'on parle aux Halles, et au, etc. » (*sic*).

Quelle est donc la terrible méprise qui fait ainsi regretter à l'éditeur du *Journal général de l'Europe* son ignorance du « langage liégeois » ?

C'est qu'il avait été victime d'une cruelle mystification ! Un original, « un insigne coquin », lui avait adressé par la poste, « avec l'argent qui en était le prix », une annonce écrite et signée d'une main de femme, et qui contenait « un terme d'une indécence grossière et injurieuse ». Sans défiance, le journaliste avait fait paraître l'avis dans son numéro du mardi 3 janvier (1787) : « Les demoiselles LE FEBURE, marchandes en Féronstrée à Liege, ayant reçu des pays étrangers des estrets, les offrent au public liégeois à juste prix ».

Voilà donc l'affreux terme incriminé : *esteret* ! Le Brun le prétend wallon; mais il n'était pas nécessaire d'avoir fait « une étude approfondie du langage liégeois » pour s'assurer que son allure phonétique est étrangère à notre patois. On le chercherait en vain dans nos divers dictionnaires wallons ;

c'est plutôt dans l'ancienne langue de son pays que le pauvre abbé l'aurait rencontré. En effet, Godefroy le donne avec le sens, d'ailleurs fort décent, mais fort vague, de « sorte de pâtisserie ». Il y fait suivre une note extraite de *Le Grand d'Aussy, Vie privée des Français, 1815, II, 301* : « On ignore quelle sorte de pâtisserie formaient les esterets et les supplications. Sans doute elle était du genre des oubliés, car les statuts donnés aux oublious en 1406 portent que personne ne pourra exercer ce métier à Paris, s'il ne sait faire par jour cinq cents de grands oubliés, trois cents de supplications, et deux cents d'esterets ».

Mais évidemment ce ne sont pas ces inoffensives pâtisseries qui ont pu susciter les protestations indignées des honnêtes demoiselles Le Febure. Il existait donc d'autres esterets. Lesquels ? A moins que, par un jeu malicieux de l'imagination populaire, analogue au symbolisme hardi de nos *cougnous* et de nos *crènés*, on n'ait transporté à quelque objet peu édifiant la dénomination d'une très honnête pâtisserie. A ce point de vue il serait intéressant de connaître exactement la forme et la composition des *esterets*. L'un ou l'autre de nos lecteurs sait-il là-dessus quelque chose de plus que *Le Grand d'Aussy* ?

On pourrait peut-être aussi penser à une tout autre explication : c'est que le pauvre abbé Tondu aurait été victime d'une double mystification et que l'« insigne coquin » liégeois serait l'auteur des protestations aussi bien que de la prétendue annonce des honorables marchandes de Féronstrée !

Aug. DOUTREPONT.

Le wallon *chîler, chiléye*

Fistulare en gallo-roman

Le verbe *chîler* et son dérivé, le subst. *chiléye*, ont été enregistrés dans quelques glossaires wallons, qui n'en ont généralement donné que des définitions imprécises ou fragmentaires⁽¹⁾. Pour le surplus, personne, jusqu'ici, ne s'est avisé d'en rechercher l'origine et la parenté.

L'aire actuelle de ces deux termes, dans le nord de la Gaule romane, couvre approximativement la moitié orientale du Hainaut, le Brabant, la province de Namur, une partie de la province de Luxembourg, aux environs de Laroche. Le verbe et son dérivé ont eu un développement sémantique étendu. Aujourd'hui, ils apparaissent, dans bien des patois, comme des mots en voie de régression, soit que l'un des deux ait presque disparu de l'usage, soit qu'on les trouve immobilisés dans des acceptations particulières, dont l'enchaînement ne peut être rétabli qu'à la faveur d'une étude d'ensemble. La région où

(1) GRANDGAGNAGE, *Dict. étym.*, (en abréviation = G.), I 159 : -er, -ée ; — PIRSOUL, *Dictionnaire namurois* : -er ; — WASLET, *Vocab. wallon-fr. (dial. givétois)*, Sedan, 1923 : -è, -éye ; — GRIGNARD, *Dialectes de l'Ouest wallon*, *BSLW*, t. 50 (1909), p. 395 : -éye ; A. CARLIER, *Dic. wallon*, dans le *Coq d'Awous'* de Charleroi, 12 et 26 sept. 1908 : -er, -éye ; — [RENARD], *Les aventures de Jean d'Nivelles*, 3^e éd., 1890, avec lexique : -er ; — A. CARLIER, *Gloss. de Marche-lez-Ecaussines*, *BSLW*, t. 55 (1914), p. 362 : -éye ; — LOUIS DUFRANE, *Vocab... des mots framerisous...* annexé aux Œuvres de Joseph Dufrane (Bosquétia), Frameries, 1908 : -èy (v.) ; — HÉCART, *Dict. rouchi-fr.*, 3^e éd., 1834 : chillée.

L'information que je possède sur les deux mots étudiés ici, a pour noyau la connaissance du patois de Chapelle-lez-Herlaimont (Hainaut, Centre), où ils sont d'usage courant. Une enquête menée dans nos provinces avec l'aide des étudiants romanistes de Louvain, a vu ses résultats s'accroître utilement, grâce à un petit dossier de la SLW et à des notes recueillies par M. Jean Haust, qui m'a fait abandon de son avoir documentaire avec la plus aimable libéralité.

les deux termes restent le plus vivaces, est, semble-t-il, celle qui s'étend entre Charleroi et Soignies. Quant à leur prononciation, elle se caractérise, sur le sol belge, par une quasi-uniformité du radical. Les rares variantes qui affectent celui-ci, s'expliqueront sans peine, après qu'auront été inventoriés les divers sens du type usuel.

A. LE TYPE WALLON COMMUN *chîl-*
chîler, v. n.

I 1. « Produire ou émettre un bruit aigu et prolongé, analogue à un sifflement. » Un liquide en ébullition *chîle* ; de même, le vase qui le contient : *quand l'côk'mwâr chîl'ra, m'tè-l' su l'costé* (Chap.). — Certaines matières, exposées à l'action d'un feu vif, *chîlent* : le beurre dans la poêle (de Frameries à Laroche), le sabot du cheval au contact du fer rouge, la viande sur le gril. — D'une pierre lancée à l'aide de la fronde, les enfants disent : *dè-l'lai intindu chîler*. A Couvin, *d'ai atindu les plombs chîler*. — On dit, du vent, qu'il *chîle*, le verbe étant employé absolument ou avec un complément circonstanciel : dans la cheminée, dans les arbres, par les interstices des cloisons ; voir des exemples dans *Jean d' Nivelles*, 3^e éd., p. 86, 144, et dans BSLW, t. 55, p. 251. A Dinant, sous l'action d'un vent impétueux, *li stûve chîle come on franc diaule*. — A Dinant également, *chîler* s'applique à la pluie ou à la grêle crépitant sur les fenêtres. — Presque partout, le bourdonnement d'oreilles est désigné par l'expression « avoir les oreilles qui *chîlent* ». PIR-SOUL a noté à Namur le dicton : *on cause di mi, gn-a mi-orège qui chîle*, dont l'équivalent se rencontre à Laroche, Franière, Charleroi, Chastre-Villeroux, etc.

I 2. « Braire » (Charleroi, CARLIER) ; « pleurnicher » (Stave, Dinant, Namur). De là, dans la région namuroise, les dérivés *chîlau* « pleurnicheur », *chîladje* « pleurnicherie ».

II. « Etre emporté dans un mouvement rapide, générateur de bruit ». La pierre lancée par la fronde, la flèche, la balle

de l'arme à feu, la fusée *chile* en l'air. De même, on dit en certains endroits, dans le Centre notamment, que le train, que l'automobile, que la motocyclette *chile*.

III 1. « Jaillir, s'écouler d'un récipient, s'échapper d'un ensemble, — à l'origine, avec une idée de bruissement ». *L' vapeûr chile pa l' buzète; l'iau chîlôut pau trau; l' sang chîlôut pa tous costés* (Chap.). La bière qui mousse *chile* hors du verre (Soignies). *Lë grin chile foû dèl satch* (Piétrebais). — De là, le sens observé par WASLET à Givet : « Glisser, en parlant d'une masse de terre, de pierre, qui se détache d'un endroit élevé. » De là encore, le sens de « glisser », rencontré à Thuin, et appliqué à la pâte qui se déplace accidentellement dans la forme, au moment de la cuisson.

III 2. « Laisser échapper des parcelles d'un ensemble » (Piétrebais). *Lë tchèréye, lë satch a chilé. Vos chilez !* dira-t-on au porteur d'une botte de fourrage qui en laisse choir des brins derrière lui.

IV 1. « Se mouvoir rapidement, filer, s'esquiver, être chassé. » Le joueur de balle fait *chiler* sa pelote au loin. On fait *chiler* quelqu'un, ce qui signifie qu'on l'oblige à se dépêcher ou à s'éloigner : *N' vènez nî, ou bî vos d'allez ~* (Soignies). *Vos chîl'rez rwè !* (Farciennes). *Qu'i chile !* s'écrie -t-on à Boutonville, au sujet d'un importun.

IV 2. Au moral : « Marcher bon train, prospérer ». *S'n'affaire chile. Ça chile bî* (Soignies).

IV 3. « Présenter de l'animation ». *Ça va chiler* « ça va chauffer » (Gilly).

chîléye, s. f.

I. « Sorte de sifflement défini ci-dessus (*chiler* I). » *Il a tout l'ér qu'on va avoû in bon din-ner : on n'intind qu' dès chîléyes dou costé dèl cuisine* (Chap.). Autre exemple dans *Jean d' Nivelles*, 1^{re} éd., p. 22.

II 1. « Jet de matière inconsistante, accompagné d'un bruit

aigu. » *Ène chîléye dè vaseûr.* La seringue lance des ~. L'enfant atteint de diarrhée fait des ~.

II 2. « Ensemble de matière ou d'objets projetés. » *Ène ~ dè bales, dè cayaus.* — *L'~ dè fuséye, dèl comète,* « la queue lumineuse... » (Soignies).

II 3. « Trace laissée par la matière projetée ; traînée. » *Il a 'ne longue ~ au pî dou mîr* (Chap.).

II 4. « File de personnes, d'animaux ou d'objets ; d'où troupe, bande. » *One ~ dè djins* (Piétrebais, Charleroi, Givet). *One ~ dè pots, dè mouchons* (Piétr.). *Il a passè one fameûse ~ d'automobiles* (Dinant). *Il a eune ~ d'enfants* (Maubeuge, d'après HÉCART).

II 5. Par analogie : *Quine chîléye !* « quelle bouffée de sale odeur ! » (Wavre).

III. « Pluie violente, chassée par le vent ; averse, giboulée » (Cortil-Noirmont).

IV 1. « Volée de coups » (Marche-lez-Ec., Chastre-Villeroux, Surice) ; « vive réprimande » (Soignies, Charleroi). *I va atraper 'ne ~ !* — Par suite, « déboire » (Chastre-Vill.) : *sacants ~ come cêtella èt è vrèrè clér.*

IV 2. « Prestesse avec laquelle une opération est menée à terme. » *Ça n'a fait qu'ène ~* (Soignies). — De là, « petite portion, bagatelle » (Houdeng).

V 1. « Portion d'aliments que l'on fait sauter ou griller, et qui donc cuisent en *chîlant*. » Une ~ d'oignons, de lard (Soignies, Dinant).

V 2. « Bombance, régal » (namurois, d'après G.).

B. FORMES WALLONNES DIVERGENTES

1. *chûler*

Dans la région de Namur-Dinant, le verbe *chûler* a un doublet *chûler*, seule forme constatée à Andenne et à Ciney : *vos-orèyes ont d'vu chûler* (Namur) ; *lès houlotes, lès-èfants chûlnut* (Dinant). Pour Ciney, on nous donne les exemples : *li vint chûle ol*

tchiminéye ; *lès pires chûlînt autoù d'nos*. Pour Andenne : *li vint chûle dins lès-aubes* ; *mès-orèyes chûlêt* ; *mi vinte chûle* ; et, ici, à défaut du dérivé en *-éye*, qui n'apparaît nulle part avec un radical *chûl-*, nous trouvons le substantif *chûl'mint*, « bruissement, bourdonnement, gargouillement ».

Il ne semble pas que le passage de *chîler* à *chûler* relève de la phonétique. C'est dans le voisinage des labiales ou des nasales que l'*i* des parlers namurois se mue en *u* : *pupe, dwarmu*. Le cas particulier de la rue *Lulay*, à Liège, ne peut guère être invoqué ici (*Lulay = l'ûlê = l'islet* « l'îlot ». Voir J. HAUST, *Etymologies wall. et fr.*, 1923, p. 42, 273).

L'altération de *chîler* doit être imputée à une contagion venue de verbes voisins par le sens et par la forme, *ûler* et son dérivé *tchûler*. *Uler*, équivalent du fr. *hurler*, en liég. *hoûler*, présente, chez nous, à côté de sa valeur ordinaire : « pousser des cris stridents », celle de « pleurer » (G., I 310 ; SIGART, *Gloss. montois*, p. 212). Muni du préfixe *ca-* (¹), il a donné un verbe signifiant « criailler, pleurnicher », dont la forme primitive se rencontre chez HÉCART et chez SIGART : *cahuler, cayuler*. Vers l'est de la Belgique romane, là où *c* lat. + *a* devient *tch*, une fausse régression a changé le préfixe en *tcha-*, d'où la forme *tcha-ûler*, conservée à Piétrebais et que G., I 160-161, assigne au namurois. Enfin, une contraction amène, dans ces mêmes parlers, *tchûler*, dont l'équivalent liégeois est *tchoûler*.

A Namur, la confusion entre les types *chîler*, *ûler*, *tchûler*, *chûler*, est telle que certains disent *chûlau* pour *ûlau* « sirène ». A Naninne, j'ai entendu : *l' cok' mwâr ûle, li vint ûle, lès pics do djeu d' flêches chûlnut*.

Qui sait si le sens I 2 attribué tantôt à *chîler*, « braire, pleurnicher », lequel n'apparaît que dans une zone restreinte, ne serait pas emprunté par notre verbe à ses deux concurrents ? Observons toutefois, anticipant sur ce que doit nous apprendre

(¹) Voir, sur ce préfixe, J. HAUST, *Etymologies wall. et fr.*, p. 45, avec la bibliographie citée en note.

la suite de cette étude, que, dans la Gaule méridionale, l'idée « pousser des cris aigus » fait partie de la gamme sémantique qui s'est développée spontanément autour du type lexical représenté chez nous par *chîler*.

2. *chélî*

A Piétrebais (Brabant, ^{con} Jodoigne), une curieuse métathèse fait surgir, à côté du type normal *chîler*, un doublet *chélî*, qui se conjugue à la façon des verbes soumis à la loi de Bartsch (¹). Cette transformation n'atteint pas le dérivé, qui est uniquement *chîléye*. Au sens III 1 « s'écouler », on emploie de préférence *chîler* : *lë grin chîléve foû dël satch*. Au sens III 2 « laisser échapper... », les deux formes sont possibles : *lë satch a chîlé* ou *a chélî*, *vos chîlez* ou *vos chélîz*. Enfin, la forme divergente semble spécialisée dans la signification « pleuvoir fortement » (cf. *chîler* I 1 et *chîléye* III), d'où « tomber avec abondance, en parlant des fruits » : *Ça, c'est chélî! Quand ē chélîve, d'j'esto së l' vóye*.

Naturellement, cette forme avec métathèse se rencontre dans d'autres villages de la région. A Sainte-Marie-Geest, par exemple, on prononce *chélîli* : *lë tchaur dë foûre quë chélîle* ; et le mot se dit également de la chute des fruits. Marilles en fait le même emploi, ainsi que Perwez, où, de plus, on nous le signale comme s'appliquant à une masse de vaisselle qui dégringole à grand fracas.

Toujours dans le même coin du Brabant, à Jauche, M. Haust a noté : *one tchélîye dë pomes*, « une averse de pommes qui tombent ». Dérivé de *chîler* ou de *chélî*? Au choix. L'initiale et, le cas échéant, la première voyelle s'expliqueront par une contagion de *tchér* « choir » et, d'une façon générale, par l'influence des mots en *tch-*, bien plus nombreux que ceux en *ch-*.

(¹) Voy. G. DOUTREPONT, dans BSLW, 2^e sér., XIX, 1892, p. 152 ss.

3. *chirer* ?

J'ai recueilli, à Lessines, l'expression *chirer* quelqu'un = lui donner une *chirure*, « une tripotée ». Le passage de l'*l* de *chîler* à *r* n'aurait rien de surprenant ; on en rencontrerait d'autres cas dans la contrée. Mais plusieurs indices rendent suspecte l'équation *chirer* = *chîler* ; à savoir : le timbre de *Pi* ; — le dérivé en *-ure*, dont il n'y a pas d'autre exemple ; — le régime direct donné au verbe, alors que l'usage wallon nous présente partout *chîler* comme un neutre. Certes, nous ne tarderons pas à rencontrer, dans l'ancienne langue et dans maint parler de la Gaule, le même verbe prenant une valeur transitive. Néanmoins, il faut tenir plutôt *chirer* pour l'équivalent du fr. *cirer*, dans un emploi métaphorique. Voir *chirer*, *chirure*, chez HÉCART.

* * *

Le mot belge *chîler* doit être rapproché du vieux verbe *cisler*, dont il existe au moins un exemple, non relevé par les lexicographes de l'ancien français.

L'exemple en question se trouve dans le poème anglo-normand de Benoît sur *Saint Brendan*, ca. 1125⁽¹⁾. BARTSCH, *La langue et la litt. franç.*, Paris, 1887, col. 69-84, a donné un fragment de ce poème d'après tous les mss. Le texte de base, d'abord publié par SUCHIER dans les *Romanische Studien*, I 553-88, est emprunté à une copie de la fin du XII^e s. Pour rendre l'idée que les versions latines de la légende résument dans le vocable *insula deliciosa*, le poète écrit (vv. 93-96, col. 74.1-4 de Bartsch) :

Co fud en mer, en un isle
u mals orez nuls ne *cisle*,
u fud poûz de cel odur
que en paraïs gettent li flur.

La leçon *cisle* des mss. ACD, appuyée par la rime avec *isle*, devient *cille* dans le ms. B ainsi que dans E, qui, contient un renouvellement de la première moitié du XIII^e s. ; ce même E transforme également *isle* en *ille*. Il n'y a pas lieu de s'en

(1) Voy. P. MEYER, dans l'*Hist. litt.*, t. 33, 1906, p. 341-2.

étonner, puisque l's devant les sonores s'est amuïe à une époque très ancienne, remontant peut-être jusqu'au XI^e s. (¹), et que sa longue survivance est d'ordre purement orthographique ; cf. les rimes *ille : cocodrille* dans *Eneas* 485 et dans le *Bestiaire de Philippe de Thaün*, éd. WALBERG, 1900, p. LXIV (²).

BARTSCH, s'inspirant du contexte, traduit le verbe *cisler* par « tempêter » ; rien n'empêcherait de prendre le mot dans le sens primitif que nous avons tantôt reconnu au w. *chiler* : en cette île de délices, aucun vent mauvais ne « siffle ».

A défaut de *cisler*, qu'il a ignoré ou auquel il n'a pas cru, GODEFROY, II 135, a un art. CILLER, v. a., « fouetter ; au fig., exciter », non reproduit dans le *Lexique de l'anc. fr.* de BONNARD et SALMON. Le motif de cette suppression, MEYER-LÜBKE, *REW* n° 1913, va nous le livrer, puisqu'il identifie l'afr. *cillier* « fouetter » avec *siller* et le range parmi les dérivés de *cilium* « cil ». Pour nous, l'examen des passages allégués par GOD., à la lumière des faits constatés ci-dessus, permet de croire qu'il y a là des variantes de *cisler*, passé à des acceptations sémantiques dont le w. *chiler*, en l'absence de répliques exactes, montre du moins la possibilité et l'imminence. Voici les deux passages principaux :

Si comande as tormenteurs
Qu'el seit cruelment tormentee
Et de *cillans* verges *cillee*.

(*Vie Ste Marg.* 2^e vers. 128 SCHELER).

La fin de leur conseil est tele
(*Si con le courage d'eus cille*)
Qu'assez pres d'ileuc, en une ille...
A l'endemain arriveroient.

(GUIART, *Roy. lign.*, 9802).

(¹) Cf. NYROP, *Gramm.*, I, § 462.

(²) J. VISING, *Etude sur le dialecte anglo-normand du XII^e s.*, Upsala, 1882, p. 79, ne comprenant pas la forme *cisle* du *Brendan*, adopte une lecture suggérée par le ms. E, *ille : eisille*.

Chez GODEFROY, II 135, on trouve aussi les deux articles CILANDE, CILLANCE, suspects a priori, puisqu'ils se réfèrent à un même passage du *Perceval*, et justement remplacés, dans le *Lexique* de B. et S., par CILLANTE, s. f., « cravache ». Le glossaire qui termine l'édition des Œuvres de Chrétien de Troyes par FÖRSTER (*Romanische Bibliothek*, 21, p. 31) n'apporte aucune indication utile sur ce mot. Mais ne s'explique-t-il pas de lui-même comme un dérivé de *cisler*, décidément dépouillé de son ancien *s*, et cela — on le constatera plus loin — parce que l'absence d'un prototype latin reconnaissable le libérait de la graphie étymologique ?

Cette orthographe allégée, nous la retrouvons encore dans le subst. *cylée*, que nous offre *Bauduin de Sebourg* (chant I, v. 462), œuvre écrite au XIV^e s. dans la région de Valenciennes⁽¹⁾. Gaufroi de Frise, monté sur une barque, s'avance en qualité de parlementaire vers la flotte sarrasine :

Prist i rain d'olivier, dont la nés fut parée ;
Son caperon baulie, s'a enseigne monstrée
Qu'il voelt à eulz parler sans commencher *cylée*.

A la suite de GOD., II 410, on interprétera *cylée* par « lutte, mêlée » ; on peut aussi comprendre : « dispute, querelle », cf. w. *chîléye* IV.

* * *

Chîler dans les patois belges, *cisler* en vieux français, nous acheminent vers une famille lexicale abondamment représentée dans les parlars du Midi de la Gaule, et dont le chef est *cisclar*, avec un doublet *gisclar*. Les principaux vocables du groupe, attestés dès le moyen-âge, ont été recensés par RAYNOUARD, III 469, V 238, et par LEVY, *Prov. Suppl.-Wört.*, I 255, IV 123-4. LEVY, *Petit Dict. prov.-fr.*, Heidelberg, 1909, nous les présente ainsi, p. 77, 207 :

(1) Voy. *Revue belge de philologie et d'hist.*, t. I, 1922, p. 356-7.

CISCLAR, GISCLAR, v. n., crier à haute voix, pousser des cris aigus ; siffler résonner ; pleuvoir et venter ensemble.

CISCLE, s. m., siflement, cri perçant.

GISCLAR, v. a., cingler, frapper.

GISCLE, s. m., pousse, verge.

Voilà un ensemble de significations qui rappelle singulièrement *cisler*, *chîler*. Mais le parallélisme se révèle encore plus complet, si l'on se reporte au *Tresor d'ou felibridge* de MISTRAL, II 57. A côté d'une vingtaine de dérivés, en rigoureuse connexion sémantique, il y a là deux articles qui pourraient être fondus en un seul et dont voici l'essence :

GISCLA, CISCLA..., v. n. et a. Jaillir, éclabousser ; pleuvoir et venter ensemble ; cingler, frapper avec une houssine ; siffler, en parlant du vent ; pousser des cris aigus, glapir ; s'esquiver, partir subitement.

GISCLA, CHISCLA..., v. a. Cingler, sangler des coups, frapper avec un fouet, avec des verges.

A n'envisager que les variantes provençales, anciennes ou modernes, on discernerait malaisément le type primitif, entre *cisclar* et *gisclar*. Mais tenant compte du terme septentrional *cisler*, nous nous attacherons d'abord à *cisclar*, sous réserve d'aborder par la suite le problème des formes avec *g* initial.

* * *

Cisclar s'écrit aussi *sisclar*. Au temps des troubadours, on employait indifféremment *c-* ou *s-* à l'initiale, avec prédominance toutefois des graphies étymologiques. Dans le cas présent, il faut alléguer, en faveur de *c-*, la prononciation actuelle *tsiskla*, à côté de *siskla*, « pousser des cris aigus », formes recueillies par l'*Atlas linguistique de la Fr., Suppléments I* 57, la première au point 716 (Aveyron), la seconde au point 781 (Tarn-et-Garonne).

Ce prov. *cisclar* « siffler », MEYER-LÜBKE, *REW* n° 3333, songe à le mettre en rapport avec le lat. *fistulare*, qui a donné l'ital. *fischiare* ; mais il s'étonne, comme de juste, de son initiale *c* et de son *i*.

Au n° 7890, le *REW* cite une forme portugaise *sisclar*

« siffler », qui serait due au croisement de *fistulare* avec *sifilar*. Explication déjà invoquée pour le terme provençal, considéré sous la graphie *sisclar*, par SUCHIER, *Grundriss d. r. Ph.*, t. I, 2^e éd., p. 795, puis par CARL APPEL, *Provenzalische Lautlehre*, Leipzig, 1918, § 66.

Sisclar, en portugais, est un terme rare, assurément. On doit même se demander si c'est bien une forme indigène, puisqu'elle garde intact le groupe intérieur *scl* du lat. vulg.: cp. *masculu > macho*, *astula > acha*. *Sisclar*, il est vrai, ressemble à *mesclar < misculare*; mais, précisément, on admet aujourd'hui que le port. *mesclar*, ainsi que l'esp. *mezclar* (= *mesclar* influencé par *mecer*), seraient des emprunts de provenance catalane ou provençale : cf. *REW* n° 5606 ; GUARNERIO, *Fonologia romanza*, Milano, 1918, § 350.

Nous voilà donc ramenés au prov. *sisclar* ou, mieux, *cisclar*, équivalent phonétique exact de l'afr. *cisler* et du type belge *chîler*, lequel garde le traitement picard du *c* init. + *e, i* (cp. pr. *mascle*, fr. *masle*, *mâle* ; pr. *mesclar*, fr. *mesler*, *mêler*).

Le prototype commun postulé par ces trois formes et qui, conséquemment, a dû appartenir au latin de la Gaule, est **cisclare*. Comment l'expliquer ?

Après bien des tâtonnements infructueux, avec MEYER-LÜBKE, cité plus haut, on se raccroche au lat. *fistulare > lat. vulg. fésclare*, modifié dans sa première syllabe. Pour rendre compte de cette modification, l'hypothèse d'un croisement pur et simple avec *sifilar* est insuffisante. Dès lors, essayons de deux conjectures nouvelles.

1. Le changement de la consonne initiale serait un cas d'assimilation régressive à distance, la forme populaire **fésclare* s'étant muée en **césclare*. Pour le latin vulg., on connaît un phénomène de l'espèce dans *vervex*, devenu *verbex*, puis passant à *berbex*. Dans les parlars modernes, les exemples sont fréquents ; GUARNERIO, *Fonologia romanza*, p. 615-17, cite, entre autres : fr. *cerchier > chercher* ; saxa > esp.

jeja; des formes dialectales italiennes comme *merme* pour *verme*, *pampa* pour *vampa*, *zonzello* pour *donzello*, *ciucciare* pour *succiare*, etc. Rappelons aussi, d'après le *REW* n° 8571, *tarcasium* (terme grec) > anc. ital. *carcasso*, afr. *carcas*, fr. mod. *carquois*.

2. Pour arriver à **císclare*, la voyelle de la première syllabe a dû être modifiée, au même titre que la consonne. *Fistula* avait bien un *i* bref, dont on trouve le produit régulier dans l'afr. *fesle*, fr. mod. *fête*. En Italie, le verbe lui-même, en dehors du toscan, où *e* prototonique devient normalement *i*, donne des formes avec *e*: voir *REW* n° 3333. Cet *z* du gallo-roman, l'expliquerons-nous par une influence analogique de *sífilare*? Rien ne s'y oppose. Tenons compte, toutefois, d'une action de nature onomatopéique, qui a dû se combiner avec elle et s'exercer spécialement aux formes fortes de la conjugaison : l'*i*, avec sa fermeture plus étroite du tube vocal, se prêtait mieux à l'expression du sifflement. Comp. *zulare* > **ûrulare* > ital. *urlare*, fr. *hurler*, etc. (*REW* 9039); *belare* > fr. *bêler*, au lieu de *beber* (*REW* 1021).

Le type **císclare*, que nous tirons ainsi du verbe *fistulare*, n'a pas entraîné à sa suite le subst. *fistula* > fr. *fête*. La rupture de la solidarité phonétique entre le terme simple et le dérivé est due à la rupture de la solidarité sémantique : le subst. est resté immobilisé dans sa signification « tube, sarbacane », tandis que le verbe, s'attachant en ordre principal l'acception « siffler », pénétrait dans un monde d'idées tout différent.

* * *

Entre le prov. actuel *cisla* et le w. *chîler*, il y a place pour d'autres produits locaux de **císclare*. Sur quels points du territoire gallo-roman en trouve-t-on la trace ?

L'outillage que m'offre la nouvelle bibliothèque de l'Université de Louvain, est encore trop restreint pour entreprendre, à ce propos, une enquête dialectale quelque peu approfondie.

Peut-être, d'ailleurs, convient-il, en l'espèce, de se limiter et, à de longues nomenclatures, de savoir préférer quelques témoins significatifs.

1. Les multiples variantes de *ciscla* et de ses dérivés, dans les principaux parlers modernes du Midi, sont recensées par MISTRAL, II 57 ss.

2. L'*Atlas linguistique* fournit quelques formes de la même région dans les *Suppléments*, I, p. 57, sous la rubrique « *crier* », et p. 68, sous la rubrique « *éclabousser* ». Noter également, sur la carte 1844 LOQUET, les points 743 et 720, avec le type *sisklet* ; cf. MISTRAL, II 57, *giscler*, *cisclet*.

3. P. JÖNAIN, *Dict. du pat. saintongeais*, Royan, 1869, p. 372 : SILER Berry, siffler. Se prend activement : « *Siler in ch'n* (un chien) » l'exciter, lui faire *xx*. — SILANT, couleuvre sifflante. Cp. MISTRAL, II 57, *gisclant*, *gisclard*.

4. ROUSSEAU, *Gloss. poitevin*, 2^e éd., Niort, 1869, p. 85 : SILER, v. n., pousser un cri aigu. Entends-tu bein les cochons siler ?

5. *Atlas linguistique*, carte 1206 SCIER : au p. 5 (Nièvre), *chler*, type isolé au milieu de représentants de *scier*. Est-ce bien notre verbe ? Séman-tiquement, rien d'impossible, étant donné le bruit de la scie.

6. P. MARTELLIÈRE, *Gloss. du Vendomois*, Orléans, 1893, p. 292 : SILER, v. a., cingler. La pluie me silait la figure. — SILÉE, s. f., liquide envoyé en soufflant fortement ; averse ; sillon qui se trouve sur le bord d'une vigne (Orléanais).

7. DUMÉRIL, *Dict. du pat. normand*, Caen, 1849, p. 198 : SILER, v. a., frapper ; dans l'arr^t de Mortagne, il s'emploie aussi neutralement et ex-prime le sifflement de la couleuvre.

8. H. MOISY, *Dict. de pat. normand*, Caen, 1887, p. 134 et 600 : CHILER, v. a. et n., se dit de tout liquide projeté avec force, de la pluie, par ex., tombant en averse et chassée par le vent. — CHILÉE, s. f., averse. — SILER, v. a., frapper avec un scion et, par extension, avec une baguette. — SILÉE, s. f., coups de scion.

* * *

Voisinant avec le prov. *cisclar*, nous avons rencontré la forme *gisclar*, véritable doublure de la première par l'emploi qui en est fait dès le moyen-âge, par son élasticité sémantique et par son développement lexicologique dans les parlers modernes.

L'*Atlas linguistique*, tout comme le *Tresor dóu felibrige*, nous montre l'initiale sonore alternant avec la sourde, dans

cette famille *ciscla-giscla*. Aux formes en *c-*, signalées ci-dessus, ajoutons celles en *g-* :

Suppléments, I p. 110, 889 *djiskla* « lancer un jet de liquide ». — Carte 1447 UNE AVERSE, 813 *dzisklada*, 824 *dzisklado*, 830 *jisklado*. — Carte 1462 BEUGLER, 785 *jiskla*. — Carte 334 COULEUVRE, 836, 855, 857 *djisklan*. — Enfin, relevons encore, aux *Suppléments* I 68, la série suiv., sous la rubrique « éclabousser » : 688 *chistra*, 748 et 822 *reziskla*, 768 *retchiskla*, 813 *djiskla*, 830 *rejiskla*.

Loin, d'ailleurs, d'être propre aux parlers du Midi, cette initiale sonore se retrouve dans les dialectes de l'Ouest et de l'Est.

1. *Vocab. du Berry*, Paris, 1842, p. 101 : *JILLER*, jaillir ; lancer des coups de pieds en traître. — *JILLE*, seringue en branche de sureau qui sert de jouet aux enfants. Cp. *MISTRAL*, II 57, *giscladouiro*, *chistradero*, *gisplet*, *cisclet*.

2. C. R. DE M[ONTESSON], *Vocab. du Haut Maine*, nouv. éd., Le Mans, 1859, p. 250 : *GILER*, v. a. et n., jaillir en filet, seringuer. — *GILÉE*, s. f., jet d'eau, pluie. — *GILOIRE*, s. f., grenouille qui *gile* de l'eau quand on la prend ; seringue en sureau.

3. DUMÉRIL, *Dict. du pat. normand*, 1849, p. 116 : *GILER*, v. n. (arr^t de Mortagne), fuir, couler ; lancer de l'eau, dans les patois du Berry et de la Vendée. — *GILLOIRE*, s. f. (Orne), seringue.

4. MOISY, *Dict. de pat. normand*, 1887, p. 324 : *GILER*, v. a. et n., même sens que *chiler*. Se dit aussi pour lancer de l'eau avec une seringue. — *GILE*, s. f., diarrhée. — *GILÉE* = *chilée*. — *GILOIRE*, s. f., petite seringue servant aux jeux d'enfants.

5. MONNIER, *Vocab... du Jura*, s. l. n. d., p. 157 : *GICLER* (SE), v. r., s'éclabousser. — *GICLE*, s. f., petite seringue de sureau.

6. Ch. BEAUQUIER, *Vocab. étym. des provincialismes usités dans le dép^t du Doubs*, Besançon, 1881 : *GICLE* ou *CHICLE*, s. f., sarbacane... Le génovois dit une *giclée* pour un jaillissement. En Dauphiné, ce mot est également usité.

7. A. BAUDOUIN, *Gloss. du pat. de la forêt de Clairvaux*, Troyes, 1887, p. 183 : *GIGLER* (ou *JIGLER* ?), jaillir, sourdre.

8. GODEFROY, *Dict. de l'anc. langue*, IV 275, sub v^o *GICLER*, cite quelques variantes régionales : Champ., Ricey, *giquer* « jeter » ; — Bourg., Yonne, *gigler* « jaillir » ; — Suisse rom. et lyonn., *gicler*, v. a. et n., « jaillir, saillir, sortir impétueusement ; faire jaillir, jeter de l'eau ».

Si GODEFROY enregistre *gicler*, ce n'est pas que le mot se

rencontre en anc. fr. ; le seul exemple cité date du XVI^e s. Manifestement, la forme, dans le nord, est un produit importé, de même que son doublet *gigler*. L'une et l'autre proviennent de la direction du sud-est. Leur fortune a, d'ailleurs, été lente dans la langue centrale. Jusqu'à nos jours, les rares dictionnaires qui les accueillent, les taxent de vulgarité. On signale bien quelque emploi de *gicler* chez Richepin (*Les Blasphèmes, Mort des dieux*) et de *gigler* chez Zola : « le sang giglait par terre » (cité par BESCHERELLE). Mais LITTRÉ n'inscrit ce verbe que dans son *Supplément*, d'abord sous la forme normande *GILER*, puis sous la forme la plus usuelle *GICLER* ; et, à cette occasion, il reproduit un curieux extrait de la *Gazette des tribunaux*, daté de 1873, où l'on voit un juge demander à un témoin, déclarant que le sang avait *jiclé* contre le mur : « Qu'entendez-vous par ce mot de *jicler* ? » Aujourd'hui, *gicler* est mieux connu, du moins si j'en juge par le français provincial ; et l'industrie des moteurs à essence l'a consacré, en en tirant le dérivé *gicleur*, que d'aucuns prononcent *gigleur*.

Ce verbe *gicler*, on a tenté, mais sans succès, de le rattacher au lat. *jaculare* : cf. KÖRTING, *LRW*, 3^e éd., 1907, n° 5168.

HERZOG a cru trouver l'origine du subst. prov. *giscle* dans l'allemand suisse *geisla* « fouet » : cf. KÖRTING, n° 4198. Etymologie rejetée, pour des raisons phonétiques, par MEYER-LÜBKE, *REW* n° 3712 ; cf. APPEL, *Prov. Lautlehre*, 1918, § 18, 44 c.

Gisclar et, avec lui, la foule de ses congénères en *g-* restent donc, jusqu'à nouvel ordre, sans ascendance connue. C'est le moment de se demander si ces vocables qui, en somme, ont la même signification que le type en *c-*, n'en sont pas véritablement des doublets phonétiques.

A supposer que la double forme en *c-* et en *g-* soit la propriété exclusive du Midi, peut-être faudrait-il songer à l'expliquer par le jeu naturel des prononciations locales appliquées aux mi-oclusives initiales de certains mots : comp., dans

MISTRAL, I 514 *cengla, cingla*, à côté de II 54 *gingla* ; II 53 *gima, chima* ; II 54 *gimerro, chimarro* ; II 54 *gingoula, jangoula, changoula* ; II 54 *gingoulin, chingoulhin* ; II 55 *ginjourlié, chinchourlié* ; — comp. en outre, dans l'*Atlas linguistique*, la carte 718 JETER, avec les phonèmes initiaux *dj-, j-, dz-, ts-* ; la carte 1579 GIVRE, avec *dj-, j-, dz-, z-, tch-, ts-*.

Mais, nous avons pu le constater, même avec nos pauvres moyens d'information, la diffusion du *g-*, parmi les types dialectaux qui nous occupent, s'étend bien au delà de la région méridionale, remontant dans la direction du nord tout à la fois par les patois de l'Ouest, où *g-* voisine avec *c-*, et par ceux de l'Est, où il semble avoir évincé son concurrent ; si bien que la Belgique est à peu près seule à ignorer ces formes en *g-*.

Dès lors, projettera-t-on quelque lumière sur la genèse de ces formes sans recourir à une conjecture nouvelle, visant le prototype même de nos vocables ? Quelque méfiance que l'on éprouve à l'endroit des hypothèses chevauchant les unes sur les autres, on doit bien supposer, à côté de **cisclare*, un doublet **gisclare*, obtenu par une dissimilation du genre de celle qui fait sortir *gencive* de *gingiva*.

* * *

Outre ses initiales *c-* ou *gi-*, le type lexical étudié par nous se rencontre encore, dans l'Ouest, avec un *g* dur.

1. DUMÉRIL, *Dict. du pat. normand*, p. 125 : GUILER, v. n., crier d'une voix aiguë.

2. MOISY, *Dict. de pat. normand*, p. 341 : GUILER, v. a. et n., = *giler, chiler*. — GUILE, s. f., = *gile*. — GUILÉE, s. f., = *gilée, chilée*. — GUILOIRE, s. f., = *giloire*.

3. DECORDE, *Dict. du pat. du pays de Bray*, Rouen, 1852, p. 89 : GUILLE, diarrhée.

4. *Atlas linguistique*, carte 588 AVOIR LA FOIRE : *la g-il* au point 351 (Eure).

5. M[ONTESSON], *Vocab. du H. Maine*, p. 269 : GUILÉE, s. f., forte pluie.

Guilée, « averse, giboulée », a passé en français au XVI^e s. : cf. les extraits recueillis par GODEFROY, IV 384. Il y est demeuré, mais peu employé, et avec une prononciation hésitante :

LITTRÉ lui attribue un simple *g* dur ; le *Dict. gén.*, un *gw*, qui ne peut être que d'origine livresque. DIEZ, *Etym. Wört.*, p. 608, en a cherché l'étymon dans l'a.h.all. *wasal* « pluie », auquel s'apparente le terme *walèye* de l'extrême Est wallon : cf. G., II 478. Cette étymologie, acceptée de SCHELER, éd. 1888, et de KÖRTING, n° 10361, est passée sous silence dans le *REW* de MEYER-LÜBKE, tandis que le *Dict. gén.* déclare le mot d'origine inconnue. Phonétiquement, il y a loin de *wasal* à *guilée*. D'autre part, les collatéraux phonétiques, lexicologiques et sémantiques, de *guilée* dans l'Ouest ne permettent aucun doute sur sa filiation.

Le seul problème qui se pose ici, c'est celui de la provenance de cette nouvelle initiale, *g* dur, prenant la place de la chuintante.

En territoire normand, on pourrait penser à un produit phonétique. Le traitement du *g + e, i* ne laisse pas d'y présenter quelque confusion (¹). Les sources les plus diverses s'accordent à signaler, sur une zone étendue, la prononciation *arg-ile* pour *argile*, et le *Dict.* de MOISY nous apprend que cette forme est attestée dès 1466. Le même ouvrage enregistre *guimais* pour *jamais*. JORET, dans la *Romania*, V 491, montre que le groupe moderne *di + voy.* (c.-à-d. à peu près la mi-occlusive chuintante sonore) passe à *g'i + voyelle* : *g'iable, g'ieu, étug'ié*.

Mais, plutôt qu'à des phénomènes phonétiques mal définis et locaux, je songerais, pour résoudre l'éigme, à des contaminations venues de mots qui étaient les homonymes des nôtres, sauf la différence d'initiale.

Il y en a un premier groupe, formé de l'afr. *guile* « tromperie », afr. *guiler*, mod. *guiller*, « tromper ». En l'absence d'affinités sémantiques, il ne pouvait exercer sur notre famille lexicale qu'une attraction purement formelle.

Les rapports ont pu être plus intimes avec les représentants de ce type germanique mystérieux, **gîljan* « hâter » (*REW*)

(¹) Les travaux de phonétique normande ne nous apprennent malheureusement rien de précis à ce sujet, même les plus récents, comme ceux de GUERLIN DE GUER.

n° 3764), auquel on rattache le prov. *gila, gilha*, « s'esquiwer, décamper, s'efuir, glisser » et aussi, en Gascogne, « jaillir » (MISTRAL, II 53) (¹). Les formes issues de ce terme mal connu possèdent, en certains endroits, et précisément vers l'Ouest, un *g* dur :

1. L'*Atlas linguistique* enregistre : carte 651 ON GLISSE, *g-il* aux points 528, 632, *g-iy* aux points 535, 536 (Charente-Inférieure et Gironde); — carte 1580 GLISSANT, *g-ilan* aux points 630, 632 (Gironde).
2. ROUSSEAU, *Gloss. poitevin*, 2^e éd., Niort, 1869, p. 51 : GUILLER, v. a. et n., glisser. — GUILLER (SE), v. pr., se faufler, entrer adroitement.

Enfin, après *guiler* « tromper » et *guiler* « glisser », il y avait un troisième verbe capable d'influencer *giler* : à savoir l'afr. *guiler*, mod. *guiller*, « fermenter ; jeter sa levure, en parlant de la bière ». Ce mot, emprunté du néerlandais *gijlen* (REW n° 3762), se constate à Lille dès le XV^e s. (*Dict. gén. et GOD.* IV 384). Il est resté vivant dans les parlers de la région ; on le trouve chez CORBLET, *Gloss. du pat. picard*, 1851 ; chez A. LEDIEU, *Petit gloss. du patois de Démuin*, Paris, 1893 ; chez P. LEGRAND, *Dict. du pat. de Lille*, 2^e éd., 1856; chez VERMESSE, *Vocab. du patois lillois*, s. d., et *Dict. du pat. de la Flandre fr.*, 1867, qui le signale en compagnie des dérivés *guileux* « marchand de levure » et *guiloire* « bière en fermentation ». D'après ces derniers auteurs, dans la Flandre française, *guiler* se dit non seulement de la levure, mais de tout liquide épais qui s'échappe insensiblement par une fissure. Le grand ouvrage de VERMESSE cite en outre un second verbe *guiler*, traduit par « avoir peur, éviter le combat ou la discussion » ; ne serait-ce pas *giler* croisé avec le premier *guiler* et pris dans une des acceptations reconnues au w. *chîler* (IV 1) ainsi qu'à ses congénères : « filer, s'esquiwer » ? Que cette interprétation mérite créance, je n'en veux pour preuve que la note suivante, où éclate la confusion entre les deux initiales :

(¹) DIEZ, *Etym. Wört.*, p. 596, et le REW, n° 3764, rangent sous ce type le normand *giler*. Cette étymologie, phonétiquement correcte, ne peut être maintenue, en présence de la parenté qui unit *giler* à *gisclar* etc.

J. WATTEUW, *Chansons...*, 2^e éd., Tourcoing, 1896, t. I, p. 201 : *guiler*, se dit de tout liquide épais et gras (sirop, huile...) : *i guile ou djile*.

* * *

Ce *guiler*, « avoir peur », de la Flandre est apparemment le dernier vestige de *fistulare* dans le N.-O.. A part lui, entre la Normandie — qui nous offre côté à côté *chiler*, *giler* et *guiler* — et l'aire wallonne de *chîler*, s'étend une large bande de territoire où le type semble éteint. Pour le voir reparaître, il faut arriver jusqu'à Frameries, Mons Harmignies, etc. Et, comme si cette famille devait nous intriguer jusqu'au bout par l'anomalie de ses consonnes initiales, on aura remarqué, chez ses représentants belges, la diffusion insolite du *ch* picard. *Chîler*, avons-nous écrit au début de cet article, reste surtout vivant entre Soignies et Charleroi, c'est-à-dire précisément dans la zone où s'opère la transition entre la chuintante picarde et l's wallonne⁽¹⁾. Considérons-nous le *chîler* namurois comme un terme importé du centre du Hainaut et reproduit tel quel, sans adaptation phonétique ? Les documents font défaut pour nous prononcer là-dessus. Observons seulement que le triomphe du *ch-* a pu être favorisé, dans un mot du terroir, par une certaine tendance à l'onomatopée, sans parler de l'exemple venu de *chufler* « siffler ». Le sentiment d'une valeur onomatopéique est répandu chez les indigènes qui emploient *chîler* ; lorsque nous les interrogions sur le sens de ce verbe, beaucoup nous répondaient : « faire *ch... ch...* ».

Ainsi *chîler*, par son étymon lat. vulg. *cīs clāre et par sa forme wallonne en *ch-*, appartiendrait à cette catégorie de mots qui conservent une armature d'origine historique (*fīstūlārē*), mais qui, appelés à exprimer des faits relevant de l'acoustique, modifient certains de leurs phonèmes, pour les rapprocher des sons qu'ils évoquent.

Alphonse BAYOT

(1) Voir, sur cette limite, GRIGNARD, *Dial. de l'Ouest wallon*, BSLW, t. 50, § 60 ; BRUNEAU, *Etude phonétique des patois d'Ardenne*, Paris, 1913 p. 404.

Le *Destroit*, ou *Détroit* à Liège

« Durant une série de siècles, on attribua chez nous le nom *Détroit* ou *Destroit* au local des Echevins ». Ainsi débute la notice que l'auteur des *Rues de Liège* consacre au siège échevinal liégeois (¹).

Le baron C. de Borman a retracé l'histoire de la célèbre institution judiciaire et la généalogie de ses membres dans un ouvrage monumental que l'on peut ranger à juste titre parmi le petit nombre des œuvres historiques définitives (²). Nous y lisons ce qui suit :

« Depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVI^e siècle, le siège de la Souveraine Justice de Liège se trouva établi dans une maison située sur le marché contre la cathédrale et vis-à-vis de l'hôtel de ville, dont elle n'était séparée que par un passage resserré, un *détroit*; de là le nom de *destroit* que garda constamment le local lui-même » (³).

Telle est l'étymologie un peu simpliste et absolument inadmissible que donnait le baron de Borman pour expliquer le nom du local des Échevins, à Liège.

Erratio optimi pessima. On consultera toujours le chef-d'œuvre du baron de Borman ; on sera tenté d'admettre sans hésitation l'explication fallacieuse du nom, séduisante par sa simplicité. Il ne paraît donc pas inutile de mettre encore une fois en garde contre cette erreur, qui ne diminue d'ailleurs en rien le mérite exceptionnel de l'ouvrage en question.

(¹) Th. GOBERT, *Les Rues de Liège*, I, p. 409. Liège, 1884.

(²) C. DE BORMAN, *Les Echevins de la Souveraine Justice de Liège*. Liège, 1892-99.

(³) DE BORMAN, *op. cit.* I, p. 19.

L'étymologie, pour être fausse, n'était pas nouvelle et déjà en 1882 M. Gobert s'était insurgé contre l'explication de « passage étroit ». Lui-même, remontant aux différents sens de l'ancien vocable français, cherchait l'origine du nom dans un « lieu de supplice », puisque « c'est joignant le détroit, juste en face et près des degrés de St-Lambert, que les condamnés étaient exécutés ». Il était encore plus près de la vérité quand, dû faire sienne : « D'autres pensent... qu'il dérive de *destructus* ⁽¹⁾ parmi diverses hypothèses, il rapporte la suivante, qu'il aurait et qu'il rappelait que les échevins avaient droit de juridiction territoriale sur tout le pays ».

En effet, *Destroit* dérive de *districtus* : il appartenait à G. Kurth de l'affirmer catégoriquement et de montrer l'évolution sémasiologique du mot. Voici comment, à deux reprises, le grand philologue-historien expose cette étymologie :

« *Destroit*, venant de *districtus*, a eu successivement trois sens découlant l'un de l'autre. Il signifie : 1^o le droit de contraindre exercé par une autorité judiciaire ; 2^o le ressort territorial sur lequel elle exerce ce droit (d'où le wallon *destroit*) ; 3^o le lieu où elle siège ». A deux reprises aussi, Kurth ajoute malicieusement : « Les historiens liégeois se sont longtemps amusés à interpréter le nom de *destroit* par l'étroitesse du passage qui séparait ce local de la *Violette* ou hôtel de ville » ⁽²⁾.

Ces deux premiers sens se retrouvent dans les glossaires les plus autorisés ⁽³⁾ et sont d'ailleurs suffisamment établis par ces tautologies, si chères au moyen âge, surtout pour les choses judiciaires ⁽⁴⁾. Telles sont, pour ne citer que quelques exemples :

⁽¹⁾ Lisez *districtus*.

⁽²⁾ G. KURTH, *Notger de Liège*, I, p. 212, n° 4, et *La Cité de Liège*, I, p. 59, n° 2.

⁽³⁾ DU CANGE, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*. — FR. GODEFROY, *Dict. de l'ancienne langue française*.

⁽⁴⁾ Les exemples d'expressions tautologiques judiciaires, réunies par Grimm, remplissent près de vingt pages. Cfr. J. GRIMM, *Deutsche Rechtsalterthümer*, I, pp. 19-37. Leipzig, 1899.

per totum dominium nostrum et DISTRICTUM ; DISTRICTUALES seu subditos, dans Du Cange ; *seignorie et DESTREIT* ; *de droit et de DESTREIT* ; *li bans et li DESTROIS*, empruntés au grand dictionnaire de Fr. Godefroy.

Ajoutez à cela, pour illustrer le second sens, ce passage d'un règlement de 1257, rapporté par M. Gobert : *Ne... ne puist moulre dedens le destroit de Liege, ens en molins servir qui soient dedens le DESTROIT de Liege* (¹).

Quant au premier sens, nous l'établirons à l'aide de deux textes très anciens, l'un liégeois, l'autre étranger à nos contrées, d'autant plus intéressants qu'ils n'ont jamais été versés au débat. D'abord eet extract d'une donation royale, faite en 1040 à la demande de l'évêque Nithard : « ... comitatum Arnoldi comitis nomine Haspinga, cum tali jure talique DISTRICTO quale parens noster aut nos hactenus in illo visi sumus habere...

(²)

Puis, un privilège accordé en 1100 par l'abbé de Reichenau à Radolfzell, et y instituant un marché hebdomadaire : *Hoc etiam constituimus, ut idem forum sub nullo DISTRICTU constaret, sed justiciam et libertatem Constantiensem, quae jus fori est, semper obtineret* (³).

Parcourant une dernière étape, le mot qui signifie « autorité judiciaire » est arrivé à désigner le siège de celle-ci. Une évolution analogue se constate ailleurs, et dans des termes équivalents, tels par exemple *mahl* ou *mallum* et *girihti* (⁴).

Ce troisième sens, qui nous intéresse spécialement, est mentionné dans un seul glossaire, réduction du grand Du Cange, où il est dit explicitement, avec renvoi à une source liégeoise,

(¹) Th. GOBERT, *op. et loc. cit.*

(²) S. BORMANS et E. SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de Saint-Lambert*, I, p. 32.

(³) Publié par A. SCHULTE dans *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins* N. F. V (1890), p. 141.

(⁴) *Mahl et Mahal* (puis *Mallum*, quelquefois *Mallus*) : 1. sermo, judicium, 2. locus judicii. *Gerigti*, en v. h. all. : 1. judicium, 2. tribunale.

la chronique de Corn. Zantflet : « *DISTRICTUS, domus scabiniorum*, maison commune » (¹).

Bien que cette signification ne soit pas mentionnée dans le grand dictionnaire de Godefroy, ni dans son lexique (²), nous en avons trouvé cependant la preuve dans les nombreux exemples amassés par lui, notamment dans deux textes de Saint-Quentin, du XIII^e siècle : *li eskievin del DESTROIT d'Aouste...* *Ce fu fait par le justice et par les eskievins del DESTROIT* (1235). — *En la justice ou DESTROIT de la rue d'Aouste en Saint-Quentin* (1293).

Il ressort de ces textes qu'ailleurs, comme à Liège, le mot *destroit* ou *détroit* — du latin *districtus* — a signifié le local de la justice. Dans nos contrées, par antonomase, le mot *DESTROIT* (avec majuscule comme le *Perron*) a désigné pendant des siècles le local des échevins de la Souveraine Justice de Liège.

Jean GESSLER

Hasselt.

(¹) MAIGNE D'ARNIS, *Lexicon ad scriptores mediae et infimae latinitatis*. Paris, 1890.

(²) Fr. GODEFROY, *Lexique de l'ancien français*, publié par J. Bonnard et A. Salmon. Paris, 1901.

La couleur *persé* en wallon

Le bel article de M. Maurice Mann sur l'origine et le sens de l'adjectif *pers* dans le n° d'avril 1923 de la *Romania* suscitera sans doute quelques enquêtes supplémentaires dans les dialectes romans. Voici ce que nous avons trouvé pour le wallon.

I. L'adjectif *piérs* (pron. *pyèr*) existe encore dans *piers-bih*, littéralement « pers-bis », qui sert à désigner un pigeon biset de teinte gris-bleu. Le mot a été recueilli par Grandgagnage (II, 221). Nous ne l'avons jamais entendu : les colombophiles liégeois et verviétois se servent du synonyme *bleû-bih*. C'est le titre même d'une charmante comédie wallonne de Henri Simon.

II. M. Mann cite (p. 197) un nom de fleurs dérivé de *pers* : c'est *perselle*, que Froissart a employé plusieurs fois dans ses poésies. Il tient contre M. Ott (*Etude sur les couleurs en vieux français*, Paris, 1899) que *perselle* signifie une espèce de saxifrage de douleur lilas tendre, et non le bluet. Godefroy expliquait *perselle* par « sorte de fleur, le bluet selon quelques-uns, la saxifrage selon d'autres ». On peut hardiment affirmer que *perselle* est le bluet. On connaît l'origine wallonne de Froissart : or en Hainaut, actuellement, *pèrsèle*, *pèrchele*, *pèrsiele* à Lille, signifient le bluet. Second argument : le bluet et le coquelicot sont les fleurs les plus voyantes des blés, les plus populaires, celles que les promeneurs et les amoureux rassemblent en bouquets ou en guirlandes. Le mot *perselle* ne peut signifier que « bluet » dans ce texte de Froissart :

Et mis un chapelet joli
De perselles et de pavos.

III. En liégeois, le bluet est désigné par un autre diminutif de *pers* : *piérsét*, que Forir définit : « bluet ou barbeau, fleur bleue dans les blés ». Et disons, quant à la synonymie des noms de couleurs, que ce *piérsét* est aussi dénommé *bleû-baron* comme le *piers-bih* est plus ordinairement dénommé *bleû-bih*.

IV. Grandgagnage (II, 221) nous apprend encore l'existence du verbe *piérsi* à Malmédy. Il traduit par « empasteler,

1 V° *piersel*, G. Jorissenne, *Histoire de quelques mots wallons*,
BSW LV, 1879, p. 236

teindre les laines en bleu ». Empasteler, c'est produire le bleu avec du « pastel » ou guède. Ce verbe *piërsi* existait aussi à Verviers ; il y était d'un fréquent usage, car la plupart des laines étaient d'abord teintes en bleu, par la raison que le bleu servait de fond aux autres couleurs et les rendait plus solides. Il y avait un nom pour le bain de bleu, *piërséye*, qui n'est autre que le participe féminin de *piërsi*.

Nous ne voulons pas induire de ces exemples et de ces traductions que *pers* désigne la couleur bleu absolue. Il est une circonstance sur laquelle M. Mann n'a pas assez insisté, c'est que le peuple, souvent aussi les poètes, se contentent facilement d'à-peu-près dans la désignation des couleurs. L'orange, l'indigo, le violet ne figurent pas dans le vocabulaire du peuple. L'arc-en-ciel n'a pour lui que trois couleurs. Il distingue au total le blanc, le noir et le gris, le rouge, le vert, le jaune et le bleu. Tout ce qui est mauve, lilas, indigo, violet, est ramené au bleu. Les noms de *perselle* et *piërsét*, qui sont restés attachés au bluet, montrent qu'en général *pers* signifiait la nuance bleu-barbeau. Mais *piërsét* en wallon a une seconde signification, qui dénote une autre nuance : il signifie « pinçon », c'est-à-dire petite contusion qui n'a pas donné d'effusion de sang, qui a produit une tache rouge-violet de sang figé sous la peau. Les coups légers produisent des « bleus », le pincement de la chair entre deux branches d'un instrument qui se resserre à l'improviste produit un « pinçon » de couleur plus foncée que le bleu, qu'on peut appeler violacé ou violâtre. Au reste, on ne peut nier que le *pers* existât dans les étoffes en nuance claire, témoin ce vers de l'*Avocat Pathelin* :

Voulez-vous de ces *pers* cler-ci ?

La conclusion, semble-t-il, s'impose. Il serait imprudent d'enfermer le sens de *pers* dans la signification d'une seule couleur ; *pers* a servi à désigner toutes les nuances de la gamme du bleu au violet, en clair ou en foncé.

Jules FELLER

Notes d'étymologie wallonne⁽¹⁾

w. béssèle (Seraing)

Terme inédit du vocabulaire de la houillerie liégeoise, que j'ai recueilli dans le bassin de Seraing. On entend par là une palplanche, pièce de bois, ordinairement de chêne (1 m. 50 à 2 m. sur 0.15), qui sert à soutenir le terrain éboulé ou ébouleux avant de faire le boisage définitif : *ine béssèle, c'è-st-on horon soyâ è deûs* « c'est un madrier scié en deux ». Dérivés : *fé on besselèdge ; besseler lès mahires* (parois) *qui n' tinèt nin*; *on bon bessèleù*, un bon boiseur chargé de cet ouvrage spécial. — Ce mot paraît être emprunté du néerl. *bindsel* « lien, bandage », qui, en dialecte limbourgeois, sous la forme *benzel*, signifie « fascine, fagot »⁽²⁾. Passé en wallon, il s'est assimilé aux mots féminins qui ont le suffixe *-èle*.

w. nam. **burtiner, diburtiner**

G., I 167, a été mal inspiré de voir dans le namurois *diburtiner* « marmotter » le radical du liégeois *brutiner* « ébruiter ». Le verbe simple *burtiner* est tout uniment l'anc. fr. *bretonner* « bredouiller », qui survit dans le picard *bertonner* « 1. bredouiller; 2. bougonner », et qui signifie proprement « parler breton », c.-à-d. un langage inintelligible dans les contrées voisines. De même les Picards ont forgé le verbe *wallonner*, parce qu'ils trouvaient singulier et mauvais le parler des Wallons⁽³⁾. Le phénomène est d'ailleurs général : il explique l'all. *kauderwelsch, rotwelsch* « baragouin », proprement « langue des Wel-

(1) Nouvelle série ; voyez *Bull. du Dict. wallon*, t. 12 (1923), p. 141.

Abréviations ; G. = Grandgagnage. — BSW = *Bull. de la Soc. de Litt. wallonne*. — *Etym. w. et fr.* = J. Haust, *Etymologies wallonnes et françaises*, 356 p. in-8° ; Liège, 1923. BD = *Bull. du Dict. wallon*.

(2) Schuermans, *Byvoegsel*. — Comparez le flamand *bindbalk*, lierne, entrail ; *bindhout*, entre-toise ; *bindstuk*, aisselier.

(3) Jouaneaux, v° *bertonner* ; Corblet, *ibid.*

ches », le flamand *bargoens* « argot », proprement « langue des Burgondes »⁽¹⁾, de même que, chez nous, des mots qui signifient proprement « parler flamand ou allemand » prennent le sens péjoratif de « jargonner, baragouiner » : *flam'ter* (Liège), *flaminguer* (Wiers), *al'môdè* (Neufchâteau), *springler* (Trembleur), *sprêk'ler* (vallée du Geer), *sprêh'ler* (Wanne, Villers-Sainte-Gertrude), *tièh'ner* (Verviers : Lobet ; voyez B. et D., *Choix*, p. 107). On peut y ajouter *djâzer hanke* qui, à Huy, d'après M. W. Gorrisen, signifie « 1. parler une langue inconnue ; 2. bredouiller », expression curieuse où survit probablement le souvenir des Hongres ou Hongrois.

Pour en revenir au w. *burtiner*, on remarquera que le picard nous l'a transmis avec le sens unique de « grommeler, bougonner, ronchonner ». Nous avons relevé *bërtuner* (Bourlers-lez-Chimay), *burtinè* (Dinant), *bërtouner* (Offagne), *bërtiner* (Ben-Ahin), *bërtener* (Ste-Marie-Geest), v. intr., « bougonner » ; *bërtener* (Chastre-Villeroux, Noduwez), v. tr., « réprimander, gronder (qqn) », d'où *bërténau*, -*aude* « grondeur, -euse » ; — *diburtinè* (Dinant, Denée) « maltraiter (qqn) en paroles » ; *si d'burtinè* (Beauraing) « maugréer » ; *si d'burtinè* (Dinant), *së d'bërtener* (Noduwez, Marilles, Perwez) « se chamailler » ; — *si k'burtiner* (Villers-Sainte-Gertrude) « maugréer, exhale sa mauvaise humeur » : *i s' kiburtinèye sor mi*. — Ajoutons-y enfin le primitif *bërton* qui, du sens de « bougon » (Offagne), a pris celui de « bourdon, frelon » (Jodoigne ; cf. *Spots*, n° 1924) ; d'un caractère méchant, on dit à Ste-Marie-Geest : *c'è-st-on rossia bërton*, le bourdon roux passant pour être le plus méchant.

Cette famille, inconnue en liégeois, appartient surtout au namurois⁽²⁾. Parmi les points que nous avons cités, les plus orientaux sont, en allant du Nord au Sud : Noduwez, Marilles, Ben-Ahin, Villers-Ste-Gertrude et Offagne.

(1) J. Vercoullie, *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, 1911, p. 457.

(2) On ne trouve rien dans Pirsoul (Namur) ni dans Waslet (Givet).

w. liég. **dizonguî**

Je résume l'article que G., I 178, consacre à ce mot :

dizongui, 1. démantibuler (un objet)... ; 2. au fig., en parlant de personnes, rompre de coups, de fatigue : *dj'a si fwért ovré qui dj' so tot d'zonguî*, j'ai tant travaillé que je suis tout rompu... De *di* + moyen haut all. *zanken* (tirer, déchirer, arracher) ? ou de *dis* + anc. h. all. *ango* (gond) ?

La définition est exacte, mais les deux propositions de G. me paraissent aussi peu plausibles qu'à lui-même.

On notera d'abord que Lobet, outre *d'zonguî*, donne en verbiétois le diminutif *d'zonguiner*. De plus j'ai relevé *dèzanguener* « disloquer » à Bassilly, entre Enghien et Lessines, c.-à-d. à l'autre bout de la Wallonie, proche également de la frontière linguistique. Cela me persuade que nous avons encore ici affaire au radical germanique *hangen* (pendre), que contient le verbiétois *duhanguiner* « disloquer »⁽¹⁾ : *dizonguî* s'explique littéralement par *dis-* (de-ex-) + *hang-* + *-i* (-ier). Sans doute il y a deux difficultés de phonétique : la chute de l'aspirée germanique et l'altération de la nasale *an* ; mais ces difficultés sont faciles à résoudre. L'aspirée tombe souvent à l'intérieur du mot : je renvoie à mes articles précédents sur *bérôdî* = **bêhôrdî*, *èmainné* = **èmèhainné*, *vinâve* = *viñ'nâve*⁽²⁾ ; comparez, de plus : *amon* (chez) = **a mohon*, **a m'hon* (à maison) ; *Djihan*, *Tch'hân* (Jean) = *Tchan*, *Djan* ; *Djhène* (Jeanne) = *Djène*, *Djéniton* ; *goh'rê* (collier de cheval) = *gorê* ; *cwèp'hî* (corbisier, cordonnier) = *cwèpî* ; le nom de lieu *Thahe-roulle* (diminutif de *Tahier* : Taxarias) = *Tharoul*, etc. — Pour le reste, on sait que la confusion des nasales *an* et *on* est fréquente dans nos parlers : il suffit de citer le liégeois *djonî*, *song'*, *stronler* « chantier, sang, étrangler »⁽³⁾. On considérera

(1) Voyez mes *Etym. wall. et fr.*, p. 68.

(2) *Etym. wall. et fr.*, pp. 24, 91, 267.

(3) Voyez *ibid.*, pp. 214-5.

d'ailleurs que la nasale reste intacte dans *dèzanguener* (Bassilly), forme parallèle à *duzonguiner* (Verviers).

w. èbusti

G., II 186, donne — d'après De Jaer et sans explication — le liégeois *èbusti* « étourdi, maladroit ». Remacle, 2^o éd., écrit *èbousti* « inconsidéré, brusque ». Bien que *èbusti* figure aussi dans Forir, il est inconnu à Liège ; mais nous l'avons relevé à Herve, Fontin-Esneux (« effaré »), à Roclange (« niais, simple d'esprit »), à Glons-sur-Geer, Bergilers, Strée-lez-Huy, Robertville (« ahuri, hébété »), ainsi que le verbe *k'busti* « ru-doyer », à Stavelot. Un autre composé *abustyi* « abêtir, abru-tir » existe à Limerlé (¹) et vient jeter la lumière sur ce groupe. Nous y reconnaissions le latin *besta « bête », qui a donné le fr. *abêtir*, anc. fr. *abester, embester*. Le wallon *èbusti* équivaut donc à **embéti*, et *k'busti* à ** combétir*. A la protonique, *e* ouvert s'est comporté comme dans *praestare* : w. *pruster* (prêter).

w. èce, èsse, anc. w. ache

Ce terme de tissanderie, aujourd'hui inconnu à Liège, se lit dans Jean de Stavelot, p. 213 : « ly livre del sendre tient V mars colognies, et ortant tient de fileit de lin, d'aiche et de laine » (²). — L'éditeur Borgnet dit, p. 609 : « Je ne sais ce qu'il faut entendre par fil d'aiche énuméré entre le fil de lin et le fil de laine ; s'agirait-il d'une sorte de fil fabriqué à Aix-la-Chapelle (*Ays*) ? » — God., v^o *aiche*, cite J. de Stavelot sans traduction. Tobler n'a pas d'article *aiche*.

On le relève encore dans une bonne demi-douzaine d'anciens textes liégeois, que nous citons d'après les originaux conservés aux archives de l'Etat, à Liège (³) :

(¹) Communication de M. J. Lemborelle.

(²) Passage tiré de l'*Essai des mesures*. Ce document, qui remonte au moins jusqu'au XIV^e siècle, figure aussi dans le *Patron de la Temporalité* et dans certains *Pawilharts*, avec les variantes *ayche, ache, aice, ace, esse, asse* ; cf. BSW 9, p. 263 (Communication de M. Alph. Bayot).

(³) M. l'archiviste Fairon a eu l'obligeance de collationner ces documents et de m'en donner copie exacte.

« IIII pieches de lins et V livres *dechs* et I pieche de delys teule » (25 mai 1425 : Echevins, Œuvres, reg. 4, fol. 81).

« se il estoit trouvé empres aucun drap, *aches* ou laynes venant de mavaisteit et de larchin » (avril 1527 : ibid., reg. 105, fol. 114 v^o = Chartes et Priv. des Métiers, I 240 ; G., II 546).

« item en outre se aucun achaptoit ou vendoit drap, layne ou *aches* venant de mavaiseté ou qui fuisse emblée, si ce n'est en plein marchiet delle halle » (ib., fol. 115).

« touchant de mettre en gaige drap, laine ou *aches* (ib., fol. 117).

« deslyer sac enquel ait layne ou *aches* (ib., fol. 117 = Chartes et Priv. des Métiers, I, 242 ; G., II 546).

« celui qui vend de la laine ou *ache* autre dedens que dehors payera une amende » (1527 : Charte des Drapiers ; cf. BSW 9, p. 239).

« personne qui ne seroient de nostre dit mestier ne puelent et ne poront haiener ne vendre ... draps de laines là où y aiet chenne et filleis *desse* » (25 août 1544, Règlement des Flockeniers : Echevins, Œuvres, reg. 157, fol. 328 v^o = 1639 : Chartes et Priv. des Métiers, II 321 ; G., II 587).

Rejetons tout de suite l'explication suggérée ci-dessus par Borgnet : Aix-la-Chapelle se dit *ahe* en wallon et n'a rien de commun avec *èsse*, qui apparaît dans l'avant-dernier texte et qui est encore la forme moderne, comme nous le verrons bientôt.

Bormans, dans son *Glossaire des Drapiers*, paru en 1867 (BSW 9, p. 239), hésite sur le sens de l'ancien wallon *ache* : « Ce mot, dit-il, peut signifier du fil de lin non tordu servant à faire la chaîne d'une étoffe et appelé en wallon *spinâ* (¹), ou bien et plutôt un écheveau quelconque... C'est peut-être le même mot que *ecki*... ». — En 1872, dans son *Glossaire roman-liégeois* (BSW 13, p. 118), il n'hésite plus et définit nettement *ache* par « échée, écheveau, w. èchè, ècki dans Lobet, *Dict. verviétois* ». — G., II 546, s'abstient de traduire et d'expliquer *ache*. En note,

(¹) Sur *spinâ*, voyez mes *Etym. wall. et fr.* (1923), p. 230.

Scheler ajoute : « Je ne doute pas que notre mot soit le primitif du fr. *échée*... Le mot reste à éclaircir ».

Tout cela porte à faux. Il suffit de rappeler que Villers en 1793 note le w. *asse* « filet non blanchi » à Malmedy, où on ne le connaît plus aujourd'hui, et que G., I 195, enregistre d'après De Jaer le liégeois *èsse* « fil écrû »⁽¹⁾. Jadis, feu Detrixhe m'a signalé à Stavelot le terme archaïque *èsse* « fil non blanchi », que j'ai retrouvé bien vivant plus au sud, à Erezée, où *boule d'èsse*, syn. *boule di tchène* (chanvre) ou *di sèron*, signifie « boule de chanvre », et *ponte d'èsse* ou *di sèron* « quantité de chanvre que le cordonnier prend pour faire un *tchèté* ou ligneul »⁽²⁾.

La survivance du w. *èsse* est donc bien assurée. On devrait plutôt écrire *èce*, d'après l'étymologie qui, pour moi, ne fait pas de difficulté. Il faut en effet s'adresser au latin *a cia* « fil à coudre », pour lequel Meyer-Lübke, n° 102, ne cite de représentants qu'en Roumanie, en Italie et dans l'Engadine ; *acia* s'est comporté chez nous comme *glacia glèce*, *minacia manèce*, *laceu *lès'*, *braciū *brès'*. Pour les graphies *aiche*, *ache*, comparez *glaiche*, *glache* (= glace) chez Jean d'Outremeuse, I 294, III 358⁽³⁾. Le sens de *èce* est « fil écrû » ; l'expression *fi d'èce* renferme un pléonasme⁽⁴⁾.

Quant à *èchè*, *èki*, *échée*, qui obsédaient Bormans et Scheler, ils n'ont que faire en l'espèce. Nos Liégeoises disent dans leur français « un *échet* de laine » pour désigner un petit écheveau,

(1) Disparu du liégeois moderne, bien que Forir donne *èsse*, emprunté sans doute à G. — Delaite, *Gloss. des jeux wallons* de Liège (BSW 27, p. 151) a un article *fi d' lèsse* « fil de lin très solide qu'on emploie pour retenir captifs les cerfs-volants ». A Verviers on dit dans ce cas *dèl lisse*, mot qui vient, comme le fr. *lice*, *lisso* et l'all. *litze*, du latin *licium* (fil, trame) ; cf. G., II 30. — Il est probable que *fi d' lèsse* résulte du croisement de *fi d'èsse* et de *lisse*.

(2) *Po fé l' tchèté, on frote li ponte* (pointe) *d'èsse avou dèl hârpèye* (poix). — Sur *sèron* et *tchèté*, voyez mes *Etyms. wall. et fr.*, pp. 217 et 243.

(3) Voyez au surplus Wilmotte, *Etudes de dialectologie wall.*, § 26 ; G. Doutrepont, *Etude linguistique sur J. de Hemricourt*, § 124.

(4) Godefroy a un article « *hesse*, s. f., = ? », avec un seul exemple : « *laisne de hesse et casteau* » (Valenciennes, 1549). Il est plus que douze que ce soit notre mot.

ine pitite hâsplye, et G., I 186, enregistre le mot ; mais ce n'est ni du wallon ni du français académique. Il nous vient du picard *éché*, *échi*, *équé* (Jouancoux), anc. fr. *eschet* (God.), devenu en fr. archaïque *échée* (Littré et *Dict. gén.*) : c'est une altération de l'anc. fr. *eschief*, formé d'après *écheveau* (¹). Le w. *èki* n'existe qu'à Verviers (Lobet) et dans le pays de Herve, par exemple à Trembleur ; Remacle et Forir le donnent à tort comme liégeois ; la forme trahit une importation picarde.

Dans une pasquille de 1714, on lit : « ti fés tant d'*esket* dèl prumière pîre qu'in-ome mètrè... » (c.-à-d., d'après le contexte : « tu fais tant d'affaire, tant d'embarres de la première pierre qu'un homme mettra... »), où nous trouvons le même mot pris dans une acception métaphorique.

w. liégi. **norèt** « mouchoir »

Ce mot est de ceux qui désespèrent le chercheur parce qu'ils dissimulent une origine obscure sous un aspect simple et net. Disons tout d'abord qu'il est propre à l'extrême Nord-Est : province de Liège, Malmedy, Nord de la province de Luxembourg, coin Nord-Est de la province de Namur. Les textes anciens n'apprennent pas grand chose. Nous ne connaissons que ces deux passages des archives liégeoises : « deux *noret* » (1530-33, Reg. aux arrêts) ; « commencherent a eux volloir prendre l'ung l'autre[,] par jeux[,] des *nouretz* ou mousseaux [= mouchoirs] qu'ilz avoient [,] comme joenes gens aucunnefois font » (1553, Cri du Perron).

Il ne suffit pas de définir sommairement *norèt* par « mouchoir ». Ce dernier dérive de « moucher » ; on a dit « mouchoir de poche » avant de dire, par extension, « mouchoir de cou ». Or l'évolution sémantique de *norèt* a été certainement tout l'inverse, et c'est

(¹) Meyer-Lübke, n° 7633, v° *s c a b e l l u m*, rejette l'étymologie par le frison *schif* (« chose séparée »), que Behrens avait proposée dans ses *Beiträge*, p. 353.

là un point capital dont il faudra tenir compte dans la recherche de l'étymologie ⁽¹⁾.

On distingue, suivant leur destination, plusieurs espèces de *norëts*: 1^o le *norët d' tiësse*, couvre-chef, coiffe de toile ou de coton, bandage dont certaines femmes du peuple s'enveloppent la tête et qui se met de deux façons différentes : les femmes venant de la campagne ou de la banlieue à la ville, *cotirësses* (maraîchères), *bot'rësses* (hotteuses), marchandes de *makëye* (fromage mou), etc., le portent en bandeau, noué sous le menton, une pointe tombant par derrière ⁽²⁾ ; les hercheuses et autres ouvrières de houillère le portent à la façon des baigneuses, c.-à-d. qu'il avance sur le front pour protéger les cheveux, passe au-dessus des oreilles et se noue sur la nuque ; —



2^o le *norët d' cô* ou *d' hatrë*, mouchoir de cou, fichu de femme ou d'enfant, et particulièrement foulard d'homme, en toile ou en coton, à dessins ou à fleurs, que certains hommes mettent l'hiver en guise de cravate, une pointe tombant sur le dos ; par exemple, le *norët d' tchèron* ou *d' martchand d' pourcès*, mouchoir rouge porté sur le sarrau par le charretier ou le marchand de porcs ; — 3^o le *norët d' lainne* (à Gives), synonyme de *châle*, châle ; — 4^o le *norët d' tâtes*, mouchoir, ordinairement bleu, dont l'ouvrier enveloppe ses tartines ; — 5^o le *norët d' potche* ou *d' tahe* (ou *d' sétchë* à Faymonville), mouchoir de poche, linge pour se moucher ; ce sens est postérieur, comme

(1) G., II 168, fait cette observation dont il n'a pas su tirer parti : « Sans détermination, *norët* se comprend plutôt d'un mouchoir de cou que d'un mouchoir de poche ».

(2) Cette coiffure tend à disparaître. — Comp. le fr. *fanchon*, *marmotte*.

l'objet lui-même est relativement moderne ; — 6^o *norèt* désigne encore (à Liège et à Érezée notamment) la membrane qui entoure les intestins et l'estomac du porc ; c'est le fr. toilette.

Cela dit, abordons la question d'origine.

G., II 168, pense à un dérivé du moyen latin *norga* (sordes naris). Altenburg imagine qu'un primitif **naret* (du latin *naris*) résout le problème le plus simplement du monde. Horning, lui aussi, y voir une dérivation probable de *naris*⁽¹⁾. Effets du mirage sémantique !

J'ai entendu un mien ami invoquer le type **nodaricius* « propre à être noué ». Hypothèse ingénieuse, mais peu plausible : outre des difficultés phonétiques⁽²⁾, on objectera que *nodare* (nouer) n'a rien donné dans la région de *norèt*, où l'on dit *noki*, *nouki* (**nodicare*).

Un autre, cherchant du côté germanique, avait pensé à un dérivé du néerl. *snoer*, all. *schnur* (lacet, cordon), qui aurait perdu l'initiale (comme l'anc. liég. *neppe*, bécassine, qui est le néerl. *sneppo* : G., II 662) ; mais la sémantique n'est guère favorable à cette suggestion⁽³⁾.

Dans la *Romania* de 1921, t. XLVII, p. 116, M. Paul Marchot nous apporte une solution intéressante, étayée d'une argumentation savante à souhait⁽⁴⁾, dont voici le résumé. Partant du latin *orarium* « mouchoir » — mot de l'époque impériale, tiré de *os*, *oris*, bouche — l'auteur suppose qu'un adjectif en

(1) Altenburg, *Versuch einer Darstellung der wallonischen Mundart*, 2^e partie, p. 9 (Eupen, 1881) ; Horning, in *Zeitschrift für rom. Phil.*, IX 495.

(2) Une forme **nouerez* devrait aboutir à **noûrèt* ; comparez *souw'rèye* (sècherie, séchoir), qui devient *soûrèye* (à Verviers : Lobet) ; de même **souw'hon* a donné le malmédien *soûhon* (saison pour sécher les cuirs).

(3) Mentionnons encore pour mémoire le flamand *snurrik*, *snurk*, *snork* dans Schuermans (*Idioticon* et *Byvoegsel*) ; voyez aussi ses articles *plak*, *slad*.

(4) M. Marchot se donne même la peine de discuter les formes que signale l'*Atlas linguistique de la France*, carte 878, sur cinq points de la région liégeoise : *norèt* y est noté diversement, avec *o* ouvert ou fermé, avec *è* ou *é*. Ces variations vocaliques n'existent pas ; on prononce partout *nôrè*. — L'*Atlas* commet une autre erreur : au point 190 (Vielsalm), on dit *norèt* et non *mouchwè*.

-icius a dû se former de cet appellatif : une expression telle que (*linteum, linum*) **oraricium* aurait revêtu la signification de « linge de l'espèce mouchoir ». Ce type supposé donnerait normalement **orerez* en ancien wallon ; d'où, — par prosthèse d'un *n* appartenant en réalité aux déterminatifs *un, men, ten, sen*, — la forme **norerez*, réduite en **norrez* et devenue enfin *norêt* par substitution de suffixe.

Cette construction assez compliquée ne manque pas de logique ; cependant la démonstration de M. Marchot, pour être séduisante à certains égards, ne m'a point convaincu. Ses déductions peuvent être rigoureusement exactes ; c'est au point de départ que notre auteur s'est fourvoyé.

Le *norêt* étant essentiellement une petite pièce de tissu, ourlée ou bordée d'une lisière, je m'adresserai au latin ôra « bord »⁽¹⁾, qui, sous la forme *ôrum, a donné l'anc. fr. *eur* et qui a fourni à l'ancien français toute une lignée de dérivés, notamment :

orer, border.

oré, s. m., « bordure, frange », d'après Godefroy, lequel cite ces deux exemples où la traduction « mouchoir de tête » conviendrait mieux ; elle paraît même certaine pour le second :

Ne ferai or pas mancion
De sa robe et de son *oré*.
(*Rose*, Richel. 1573, fo 29c ; Méon, v. 3442).
Une dame ki d'un *oré*
Ot son chief couvert.
(*Chev. as II. esp.*, 7569, Foerster).

En tête de cet article *oré*, Godefroy donne un exemple où il est question de l'*uret* (bord) de la lune (Ph. de Thaun, *Cumpoz*, 1590, Mall.). Il aurait dû en faire un article à part.

oree, s. f., « bord, lisière » ; encore vivant aujourd'hui.

(1) *Ora* a donné chez nous le nom de deux localités situées à la frontière linguistique du Nord : Heure-le-Tioxhe (en wallon *eûre li tchè*) et Heure-le-Romain. L'origine de Heure-en-Famenne est différente ; cf. Roland, *Toponymie namuroise*, p. 129.

oraille, s. f., syn. de *orée*. — Il faut y rattacher 1. *oreille*, dans un exemple de 1474, à Tournai.

oresson, s. m., « bord » : « l'orlet et l'*oresson* de son vestement».

oriere, s. f., « bord, lisière ». — Il faut y rattacher deux autres articles *oriere* que Godefroy ne peut traduire ; comp. le w. *orîre* (BSW 9, 276) « lisière d'étoffe», et les trois articles *orî* de G., II 174-5, qui doivent être fondus en un seul.

Enfin on sait que le fr. *ourler* vient de **orulare*.

L'initiale *n* de *norèt* est prosthétique. Quant à la finale, un hypothétique **orerez* n'est pas nécessaire. J'admetts plutôt que les deux dérivés, encore bien distincts en ancien français, *oré* (-atum), s. m., « tissu bordé », et *oret* (-ittum ; attesté sous la forme *uret*) « bord », se sont croisés pour engendrer *oret* « tissu garni d'un petit bord, d'un ourlet ou d'une lisière », — ce qui est, à mes yeux, le sens originel du liégeois *norèt*.

w. liég. **noyé, noyète**

G., II 165, enregistre sans explication : « *noyé* (le derrière, le siège) », et ce d'après Duvivier, dont le manuscrit a de plus cette apostrophe énergique, reprise par Forir : *bâhe mi noyé !* « baise mon e... ». — Le terme est inusité aujourd'hui et, dans les textes, je n'en connais qu'un seul exemple, que porte l'édition musicale du *Voyèdje di Tchaufontainne*, opéra-comique de 1757 ; au vers 30, on lit : *djans don, m' noyé !* (¹) et, à la reprise seulement, apparaît le texte des autres éditions : *djans don, mamé !* — Je présume qu'il y a là une allusion à l'histoire biblique de la nudité de Noé.

Une autre expression obscure, également disparue aujourd'hui, est citée par G., I 165 : « *si fé noyète*, se donner une pointe de vin ». G. l'aura prise dans le même opéra, v. 630, où, chose à noter, c'est une femme qui prononce ce mot. Faut-il encore y voir une allusion à Noé pris de vin ? Au masculin, on aura

(¹) Un liégeois d'aujourd'hui dirait de même et sans y mettre malice : *djans don, m'vet !* ou *m' coye !* — L'édition musicale du *Voyèdje* a été publiée par L. Terry, à Liège (1^e éd., 1858; 2^e éd., 1867).

dit *si fé Noyé*, d'où, au féminin, *si fé noyète*. De ce dernier mot, que Forir donne comme prénom de femme signifiant « Noèle, Nathalie », on aura fait arbitrairement le féminin de Noé.

w. **pèron**

Il est hors de doute que le *perron* liégeois, symbole des libertés populaires, ne fait qu'un avec le fr. *perron* et répond, comme ce dernier, à un type **petronem* (du latin *petra*, liégi. *pire* « pierre »). Mais, comme Grandgagnage et Scheler ont émis un avis différent et que l'autorité de ces deux savants pourrait faire impression, il ne paraît pas inutile de rencontrer leurs arguments.

G., II 213, rapproche le liégeois *pèron* du fr. *pilier*. Il s'appuie, d'une part, sur une forme d'anc. w. *pelron* et, d'autre part, sur la forme de ce symbole, qui est une colonne placée au-dessus de quelques marches. Scheler prétend de plus que le fr. *perron* se serait wallonné par *piron* ⁽¹⁾.

Or la forme ancienne *pelron* est une graphie isolée et arbitraire ; on trouve plus souvent dans les textes du passé *peron*, *peiron*. Au surplus, le liégeois possède un dérivé de *pilé* (anc. fr. *piler*, fr. *pilier*, du latin *pilâre*) : c'est le terme de houillerie *purlê* ⁽²⁾ ; un dérivé en -onem aurait vraisemblablement abouti à **purlon* et non à *pèron*. Enfin l'objection de Scheler tombe devant l'anc. w. *periere* (« carrière » ; Jean d'Outremeuse, VI 216) et devant le w. *pèrè* (Dinant), *pèri* (Malmedy) « mur le long de l'eau ». Cependant, à la protonique, on trouve aussi è au lieu de è : *péron* (nom d'un quartier à Sclessin-lez-Liège et nom du perron à Herve), *pérî* (« carrière » à Soiron), *pérere* (« mauvais terrain pierreux » à Ste-Marie-Geest). Il semble même que le liégeois ait prononcé jadis *péron* (comparez la graphie ancienne *peiron*) et que la prononciation actuelle *pèron* soit due à l'influence du français. — Des dérivés comme *pîrire*, *pîrête*, *pîreûs* sont tirés directement de *pîre* (pierre).

(1) Scheler, *Gloss. philol. de la Geste de Liege*, v° *peiron*, pp. 222, 313, 316.

(2) Voyez mes *Etym. wall. et fr.*, p. 197.

w. liég. **pièle**

G., II 221, a quatre articles *pièle*, que nous réduirons aux trois suivants :

1. *pièle*, s. m., *pèle* en chestrolais, anc. fr. *pesle*, fr. mod. *pêne*. Du latin *pessulus* (verrou).

2. *pièle*, s. m., perle ; au fig., finaud, gaillard, luron. Du latin *perna* (1. cuisse ; 2. espèce de coquillage), d'après Meyer-Lübke n° 6418.

3. *pièle*, s. m. ou f., terme de batellerie, madrier de chêne, de trois pouces d'épaisseur sur un pied de large, dont la longueur occupe toute la largeur intérieure du bateau ; ces madriers reposent, à 5 ou 6 pouces de distance l'un de l'autre, en travers des pièces longitudinales qui forment le fond ; sur les *pièles* sont clouées ou chevillées les planches formant le plancher du bateau. Les bateliers de la Sambre disent *pièle* ou *courbe*. — G. proposait de tirer ce mot, comme le premier, du latin *pessulus* ; mais il n'y a guère de ressemblance entre ce madrier et un pêne. Il vaut mieux s'adresser au latin *perna* (cuisse). La métaphore est la même que celle qui a fait appeler *gngno* (genoux) les pièces de bois, en forme d'équerre, qui relient les bords du bateau avec le fond et dont la partie inférieure s'insère entre les *pièles*. Ce qui confirme notre étymologie, c'est que le picard appelle *perne*, s. fr., la pièce transversale de charpente, dénommée en français la sablière ⁽¹⁾.

rouchi **piène**

Le *Glossaire* montois de Ph. Delmotte (1812 ; publié en 1907) a cet article : « *pienne*, s. f., centaine ou sentène d'un écheveau de fil », c.-à-d. le bout de fil qui termine l'écheveau et qu'on lie autour pour qu'il ne se mêle pas. A cette définition, Vermesse (Douai, 1867) en ajoute une autre : « frange d'une pièce d'étoffe ». Enfin Hécart (Valenciennes, 1834), v^o *piène*, donne les deux sens et, de plus, cette acceptation figurée : « Au

(1) Jouancoux, I 263.

pluriel, cheveux courts et en désordre : *détoule tes piénes,*
démêle tes cheveux ».

Il ne saute pas aux yeux que ce mot ne fait qu'un avec le fr. *époule*, liég. *spoûle*, tiré du germ. *spola*, all. moderne *spule*. Pourtant rien n'est plus assuré. Au Nord-Ouest du Hainaut, à Ellezelles, j'ai noté l'expression archaïque de fileuse : *jé l'espíèle* « faire l'époule ». Ce dialecte change, à la tonique, *o* ouvert libre en une diphongue *iē* (*i* fortement tonique suivi de *ē* à peine prononcé) : *ovum iē*, **culobra couliēf*, *cor kiēr*, *soror siēr*, plovit *i pliē*, (il) veut, peut : (*i*) *viē*, *piē*. La forme régulière *spíèle* a subi l'altération de *l* final en *n* (comp. l'anc. fr. *pesle* : fr. *pêne*) et, à l'initiale, *s* est tombé comme dans le gaumais *peûle*, qui a même origine et mêmes significations. A Buzenol et à Ste-Marie-sur-Semois, j'ai en effet noté *peûle*, s. f., « 1. lisière d'une pièce d'étoffe ; 2. centaine d'un écheveau ; au fig. *on n'è-m' conu la peûle du l'affère*, on n'a pas connu le fond de l'affaire ; *d'j'a sarâ la peûle*, j'en saurai le fin mot ». Pour Tintigny, Ed. Liégeois (BSW 41, 195) donne seulement : « *pèule* (sic ! lire *peûle*), s. f., espèce de frange formée par la trame à l'extrémité d'une pièce de toile ou d'étoffe ». Ce sens archaïque, que je n'ai pas retrouvé et que je croyais sujet à caution ⁽¹⁾, est assuré par ce que nous savons du rouchi *piène*.

Quant à la répartition géographique de *piène*, on pourrait s'étonner de voir, dans le *Glossaire* de Delmotte, cette forme qui n'est pas conforme à la phonétique montoise. Mais le recueil de Delmotte est provincial plutôt que local; l'auteur enregistre des mots de toute date et de toute provenance.

rouchi plouyée

Le petit mur bas qui, dans la grange, sépare le gerbier de l'aire, s'appelle *plouyée*, s. f., à Cédeghien (près d'Ath) et à Ellezelles ⁽²⁾ : *i d'a in gros monchau conte d'el plouyée* « il y en

⁽¹⁾ *Etym. wall. et fr.*, p. 175.

⁽²⁾ Et non *plouyé*, comme je disais par erreur dans mes *Etym. wall. et fr.*, p. 226, où l'on peut voir d'autres noms dialectaux de ce petit mur.

[= de grains] a un gros monceau contre le mur », dit-on à Oedeghien ; à Ellezelles, on dit dans ce cas : *i d'a 'ne bone plouyée*, c.-à-d. proprement : « il y en a une bonne (ap)puyée ». En effet, dans ce mot, survit l'anc. fr. *puiée* (appui ; dérivé du latin *podium*, anc. fr. *pui*, hauteur) ; Godefroy cite des textes tournaisiens des XIV^e et XV^e siècles, où *poyee*, *puyee* signifie « parapet (d'un pont), barrière ». Sans doute, à Ellezelles, « appuyer » se dit *aspouyi* ; mais la forme *asplouyi* se rencontre assez fréquemment dans le Hainaut (Houdeng, Braine-le-Comte, Bassilly, etc.). Pour expliquer l'insertion de *l*, on peut invoquer l'influence de *plouyi* (plier) ; mais cette épenthèse après *p* est des plus communes ; comparez *ploke* (nam. et ard.) « pustule de variole » ; *hinkèplink* (liég.) « clopin-clopant », du néerl. *hinkepinken* ; *displi* (liég.) « dépit » ; *spliter* (Lessines) « éclabousser » ; *aspène* (Vielsalm) = *aspagne* (liég.) « empan » ; le néerl. *plateien* « pavier » ; etc.

w. **rinchinchète** (Beauraing, Neufchâteau)

J'ai relevé en chestrolais *fè one rinchinchète* (Recongne-Neufchâteau) « faire une réjouissance ». A Beauraing également, d'après une note du Dr Vermer, *Parabole de l'Enfant prodigue*, p. 80, « *rinchinchète* se dit d'une petite réjouissance, comme celle d'un goûter où l'on mange des tartes et où l'on boit des liqueurs ». Dans la version de la même *Parabole*, p. 82, en dialecte d'Heure-en-Famenne, on lit *rechinchète*, synonyme de *bombance*⁽¹⁾. Le mot n'est pas noté d'ailleurs.

Il faut y voir un dérivé de l'anc. fr. *recincier*, en picard *rechinchier*, qui a le sens du verbe moderne *rincer*⁽²⁾. Une *rechinchète*, avec les deux *ch* qui trahissent l'origine picarde, c'est proprement une « *rincette* ». Cela s'est dit d'abord du dernier verre de liqueur (*rincette*, *rincounette* a ce sens en meusien) ; puis, par extension, de tout le repas de réjouissance. Le préfixe *re-*, *ri-* s'est altéré en *rin-* par assimilation régressive.

(1) *Bull. de la Soc. de Litt. wall.*, 7, pp. 186 et 188.

(2) Sur *recincier*, voyez A. Thomas, *Mélanges d'étym. fr.*, p. 121.

w. **saqué, saquin**; anc. fr. **saquel**

L'adjectif *saqué* ou *saké*, fém. *-éye*, à Givet, signifie « médiocre ». Il existe sous la forme *saquin* ou *sakin*, fém. *-ine*, à Faymonville, Cherain, Limerlé, etc. G., II, 333, oublie ce mot, qui appartient à la famille de *saquî*, *saqrè*, *saqvants* ou *sacants*, *saouce* ou *sawice*, et dont l'origine est bien établie : *ine saquî* (Liège), *one saquî* (Verviers), *ène saquîye* (Givet), c'est proprement : « un (je) ne sais qui », d'où : « quelqu'un »; *in saqué pantalon* (Givet) : un (je) ne sais quel pantalon », « un mauvais pantalon »⁽¹⁾. La négation s'est confondue avec l'article et la finale s'est souvent altérée sous des influences diverses

Si nous en parlons ici, c'est pour montrer une fois de plus et par un exemple typique combien la connaissance des patois est nécessaire pour comprendre l'ancienne langue française. A l'article *sachel, saquel* (« petit sac »; = liég. *sètchê*), Godefroy ajoute un exemple de 1484, où il s'agit d' « ung *saquel* jeansne medecin », et glose *saquel* par « gueux, homme de sac et de corde ». Il va de soi que ce médecin ne méritait pas d'être jeté à l'eau cousu dans un sac ; c'était un médiocre et non un scélérat.

w. **térâsse** (Liège), **tastrê** (Malmedy)

Le liégeois *térâsse* désigne une solive : *on plantchî sins têrassses* (un plancher sans solives) se dit plaisamment de la glace d'un étang, ou encore de celui qui n'a pas d'argent et qui veut jeter de la poudre aux yeux. Le mot est féminin⁽²⁾. Godefroy fait un article *terastre*, s. f., « solive », pour citer deux

(1) Comparez dans J. de Stavelot, p. 584 : « destruis d'onne *saqueile* froide poureture ». — Voyez J. Haust : BSW 48, 299 (1911); P. Marchot : *Zeitschrift f. franz. Spr. und Litt.*, XXIX, p. 242 (1912).

(2) Près de Rocroi, Ch. Bruneau, *Enquête*, I 180, a noté le masc. *térâtre*. — G., II 424, donne *térausse* comme étant namurois ; Piroul (Namur) et Waslet (Givet) n'ont pas ce mot. J'ai relevé *térausse* à Andenne, Ambrasin-Wasseiges, Ohey, Roy-en-Famenne.

passages de Jean d'Outremeuse, IV 26 et V 566 ; il aurait dû y transporter les trois exemples liégeois de 1562, de 1618 et de 1717, qu'il cite à l'article *terrace* (sic !) « poutre, solive ».

Chose curieuse, alors que Stavelot connaît *térasse*, Malmedy remplace ce mot par *tastré* (G., II 419, et Villers).

Grandgagnage n'explique ni *térasse* ni *tastré*. Ce dernier est évidemment mis pour **trastē* et représente le latin *transtellum* « petite traverse »⁽¹⁾. Quant à *térasse*, on ne peut le séparer du latin *transtrum*, anc. franç. *trastre* « solive » : un primitif wallon **trâsse* s'est altéré en *térasse*, probablement sous l'influence de *terre*. Comparez, dans Littré, *terrasse*, qui est une corruption de *trass* (tuf volcanique), le rouchi *bérelle* pour *brelle* (ciboulette), etc.

w. jâr d'âme (Verviers)

Cette expression verviétoise se lit dans le dictionnaire manuscrit de J.-F. Xhoffer : *dju n'a né vèyou jâr d'âme* « je n'ai vu personne »⁽²⁾. Le même auteur l'a employée dans une de ses pièces : *su n'a-t-i jâr d'âme atoù d'lu* « et pourtant il n'y a personne autour de lui »⁽³⁾. A Herve, d'après M. Aug. Doutrepont, on prononce *châr d'âme*.

On a voulu l'expliquer par une déformation de *jâre d'ame* « genre d'homme ». J'y vois, pour ma part, *tchâr d'âme* (« chair d'âme = âme incarnée, personne »), prononcé à la française *châr d'âme*, comme à Herve, et altéré en *jâr d'âme* à Verviers. Dans une pièce liégeoise de 1636, je relève la même expression, employée en apostrophe à l'adresse d'un ami dans un moment pathétique :

(¹) Même métathèse de *r* dans *bôstrèk* (Chastre-Villeroux : « cadeau que le fiancé fait à son père »), emprunté du néerl. *bruidstuk*. — Pour le fr. *tréteau*, voyez A. Thomas, *Mélanges d'étym. fr.*, p. 156. Un compte de 1505 à Ciney porte *testereau*.

(²) *Bull. du Dict. w.*, 10, p. 53.

(³) BSW 4, p. 81.

tais tu châr d'âme rein n'es pierdou
ècor qui no seuyans to nou (¹).

Il convient d'en rapprocher ce passage du *Salazar*, où l'adjectif *charna* qualifie, dans des circonstances analogues, la personne à qui on s'adresse :

id falich toy *charna* Pirson
get li de vinaie et grognon (²).

Charne (prononcé *tchârnâ*) répond à l'anc. fr. *charnel* et signifie « de même chair, parent, intime » ; l'expression *charnel ami* a fréquemment ce sens en ancien français.

Enfin, une autre pasquelle inédite du XVII^e siècle, le *Discours de paysans sur le tremblement de terre* (1640), contient ces adieux d'un jeune homme à sa *binamêye Aguisse* :

Adiet arma de fon dim miame,
Gin ti vieret pu *charna dame*,
Gi veu bin qu'il mont va d'finé (³).

Ici, on pourrait se demander s'il ne faut pas comprendre littéralement « charnelle dame » ; mais, vu la rime, je pense plutôt que l'adjectif *charna* s'est substitué par analogie au substantif *char* : cette curieuse expression équivaut en somme à : « personne de ma chair ».

(¹) Pasquelle inédite de 1636, *La désolation des pauvres paysans liégeois*. Lire : *tés-tu, tchâr d'âme ! rin n'est piérdu, ècor qui nos seûyanse tot nous !* « tais-toi, chair d'âme (= cher ami) ! rien n'est perdu, encore que nous soyons tout nus !

(²) *Le Salazar liégeois* (1632 ; voy. *Choix*, p. 55). Lire : *i d'falih !... twèt, tchârnâ Pirson, djête-li dè vinaigue è grognon !* « il défaille !... tôt (= vite), ami P., jette-lui du vinaigre au visage ! »

(³) Lire : *Adiè, ârmâ dè fond di mi-âme ! Dji n' ti vièrè pus, tchârnâ d'âme ! Dji veù bin qui l' monde va d'finer !* « Adieu, éerin (litt. armoire) du fond de mon âme ! Je ne te verrai plus, chère amie ! Je vois bien que le monde va finir ! »

Nos dialectes
et le « Französisches Etymologisches Wörterbuch »
de W. von WARTBURG

Après le *Romanisches Etymologisches Wörterbuch* de W. Meyer-Lübke (¹), qui embrasse toutes les langues romanes, voici qu'un philologue suisse, M. Walther von Wartburg, entreprend la tâche non moins considérable de dresser l'inventaire étymologique du trésor gallo-romain. De 1922 jusqu'à présent (juin 1924), ont paru quatre fascicules de ce dictionnaire, comprenant une introduction de xxxii pages grand in-8° et 280 pages de texte serré à deux colonnes, qui s'arrêtent à l'article BATLINIA (²).

Chaque article part du type étymologique (latin, celtique, germanique, arabe, etc., ou onomatopée) ; il donne d'abord le défilé impressionnant des termes correspondants, français ou dialectaux, avec leurs dérivés et leurs composés ; puis des observations historiques, géographiques, phonétiques et sémantiques, qui ne sont pas la partie la moins neuve ni la moins intéressante de l'ouvrage.

Ceux de nos lecteurs qui en sont restés à l'estimable *Dictionnaire d'étymologie française* de Scheler seront surpris de cette disposition. C'est qu'aussi bien il s'est passé un demi-siècle depuis lors : la science linguistique, ces vingt dernières années surtout, s'est profondément renouvelée, dans son esprit et dans ses méthodes. Aujourd'hui, on fouille les patois les plus reculés ; on délimite l'aire d'emploi des mots différents qui traduisent la même idée et l'on cherche les raisons de leur répartition dans l'espace ; on scrute l'histoire des mots en rapport étroit avec celle des faits et des objets. Dialectologie et géographie linguistique ont découvert des horizons naguère insoupçonnés et ont multiplié à l'infini les sujets d'étude.

(¹) Heidelberg, 1911-1920 ; in-8° de 1092 pages.

(²) Bonn et Leipzig : K. Schröder, éditeur.

L'enquête se poursuit avec ardeur dans tout le domaine gallo-roman. Elle a déjà produit des œuvres de valeur ; d'autres sont en gestation, comme le *Glossaire de la Suisse romande* et le *Dictionnaire wallon*. C'est seulement quand chaque province aura fourni le relevé de ses richesses particulières que l'on pourra, en comparant les diverses données, les expliquer avec assurance. Toutefois, en attendant ce couronnement de l'édifice, une synthèse provisoire, comme celle de M. von Wartburg, présente des avantages manifestes : elle marque les progrès accomplis, pose exactement les problèmes à résoudre et précise le but qu'il s'agit d'atteindre.

L'auteur s'était fait connaître précédemment par des travaux remarquables de philologie romane. Il y faisait preuve de connaissances profondes, d'une critique prudente et d'une information merveilleusement documentée. Il était donc des mieux qualifiés pour entreprendre un dictionnaire étymologique de la langue française et de ses innombrables dialectes ; mais il lui fallait de plus une belle intrépidité pour ne pas reculer devant l'étendue de ce périlleux effort. En assumant pareille tâche, il a bien mérité de tous les amis de la langue française et des romanistes du monde entier.

Ceux-ci, en retour, ont pour devoir de le seconder : chacun, dans son domaine, doit contribuer au succès de l'œuvre en comblant les lacunes, en corrigeant les faiblesses de ce magistral exposé. Pour moi, je voudrais examiner ici la part considérable que l'auteur fait aux dialectes romans de la Belgique et lui signaler les points où j'estime qu'il s'est trompé. Ces points sont relativement nombreux, plus peut-être que pour toute autre région. Et il n'y a pas lieu de s'en étonner. De l'aveu même de l'auteur, les matériaux wallons sont très difficiles à juger. Un autre romaniste de Suisse, le professeur J. Jud, de Zurich, m'écrivait récemment : « Nulle part mieux que dans le domaine wallon on ne se rend compte que l'étranger, ignorant les conditions particulières du contact des parlers flamands,

bas-allemands et romans, ne saurait travailler avec un plein succès : d'ailleurs, l'étude des cartes de l'*Atlas linguistique* de Gilliéron nous révèle à chaque pas une vie particulière et intéressante propre à vos parlers. » Ajoutons que, dans la masse des travaux relatifs au wallon, très peu ont une réelle valeur critique.

En général, l'auteur a su vaincre les difficultés : il classe et explique d'ordinaire très judicieusement les éléments wallons que lui fournissent l'*Atlas linguistique* et nos glossaires régionaux. S'il adopte parfois des graphies défectueuses, la responsabilité en remonte à ses sources qui ne sont pas toujours des plus pures (¹). Je ne puis ici m'attarder à ces menus détails, non plus que signaler toutes les lacunes. Je relèverai surtout les interprétations étymologiques qui me paraissent contestables, dans l'espoir d'améliorer, en ce qui concerne nos dialectes, un ouvrage où les romanistes trouveront un précieux instrument de travail.

AARSCHOT. Article à supprimer ; voir *Etym.*, p. 8-11 (²).

ACCEIA. Sur *kien acheret*, voir *Etym.*, p. 308.

ACCISMARE. Le malm. *rachèmi* « attaché à qn » est à supprimer. On prononce *ratchèmi* et j'ai noté à Stavelot le sens : « affectueux à l'excès » (BSW 44, 521). — Origine inconnue ; je ne trouve à comparer que *rentieumi*, « qui reste continuellement enfermé, casanier », à Belfort, d'après Beauquier, *Voc. du Doubs*, p. 248.

(¹) Exemples : p. 33, *s'ajaire*, *s'agire*, lire *s'adjére*, *-ire* ; p. 34, w. *âdant*, lire *édant*, qui signifie ord^t « liard, sou » ; p. 46, Faym. *ême*, lire *ême* ; p. 48, w. *ahenièrè*, *ayinèrè*, lire *ahenière*, *ayinère* ; p. 68, Malm. *ōsū*, lire *ōssu* ; p. 72, w. *ā*, lire *ă* ; p. 75, n. 3, *Le Loe* est inconnu ; n'est-ce pas *Villers-la-Loue* ? ; p. 93, w. *atomèie*, lire *âtomèye*, *antomèye* ; p. 97, Stav. *pourmâme*, lire *poumâme* ; p. 146, w. *reste-boû*, lire *rësse-boû* ; p. 167, w. *aide*, lire *aîte*, *ête* (cimetière), etc.

(²) *Etym.* = J. Haust, *Etymologies wall. et franç.*, Liège, 1923. L'auteur n'a pu utiliser cet ouvrage qu'à partir du 4^e fascicule, p. 253.

ACCLINARE. Voir *Etym.*, p. 3 : liégi. *akinâve*.

ACCUSARE. L'auteur explique *racuspoter* « dénoncer » (Stavelot) par le w. *spot*, alors qu'il s'agit d'un verbe tiré de *racuse-potée*, comme l'indique le w. *racuzète-poteye* « rapporteur », proprement « celui qui dénonce la potée, le pot aux roses ».

ACERABULUS. Ajouter le gaum. *o'rôle*, *or'jôle* BSW 37, 215.

ACIA. Compléter par mon article *èce* ci-dessus, qui était écrit et imprimé avant que j'eusse pris connaissance de celui-ci.

ACIALE. Le w. *(r)ènèssler* doit être transporté à l'article ACIARIUM : c'est l'équivalent de l'anc. fr. *renacerer*.

ACUCULA. Voir *Etym.*, p. 18 : liégi. *aw'hê*, nam. *aw'jale* « petite anguille ». Rattacher ici, plutôt qu'à ACULEARE, le chestrolais *aguwè*.

*ACUTIARE. Ajouter liégi. *(r)aw'hî*, gaum. *agûje* BD 6, 50.

ADAUGERE. Ajouter w. *tanawète* = *t-an-awète* : *Etym.*, p. 238.

ADDORMIRE. Le gaum. *adormi* a le préfixe IN et non AD.

ADDUCERE. Lire Neufchâteau, au lieu de Neufchâtel.

ADJACENS (= fr. *aise*, w. *åhe*). Ajouter liégi. *náhi*, nam. *nauji* « fatigué », ainsi que liégi. *åyehê*, qui doit figurer ici plutôt qu'à l'article ADJUTARE ; voir *Etym.*, p. 19. Supprimer le w. *èmar-maise* (= *è mar'mince* « en marimence » ; voir G., I 192, II 87 ; *Etym.*, p. 136). — De même le liégi. *hâhe*, nam. *auje*, *hêhe* à Villettes-Bra, *éje* à Nivelles « porte à claire-voie », n'a que faire ici (p. 31), non plus que *aisiau* à Ramerupt (p. 32) = rouchi *haseau* (Hécart), picard *haisette*, *haisel*, *haisin* (Jouancoux). L'aspirée initiale, très sensible en liégeois, sépare nettement ce mot de *åhe* « aise ». A ne considérer que le liégi. *hâhe*, *hâhê*, on pourrait invoquer l'anc. h. all. *hâhan* (*hangen*, *hängen*) ; mais les autres formes postulent un type *HASIA. L'hypothèse d'un croisement ADJACENS (*åhe*, *aise*) et de *HAGA (*hâye*, *haie*) me paraît moins plausible. En tout cas, *åhê* à Coo est altéré de *hâhê* par dissimilation.

ADMORDERE. Ajouter *ac'mwède* DB 1, 125; Feller, *Notes*, 315

AEQUALIS. Le liégi. *ravaler* « rabattre » est composé de *avaler* et n'a rien de commun avec *rèvaler*.

AEQUARE. Le nam. *aiwéye* « petit laps de temps » se rattache à AQUARE, cf. *Projet de Dict. w.*, p. 21. — Ajouter ici *éwant*, *éwont* BD 11, p. 46.

AES, all. *aas*. Ajouter le w. *âsses* (G., II xi ; Feller, *Notes*, p. 316) « déchets de repas ». A Sprimont, on dit *dès-âtes di bërbis*, ce qui s'explique par la forme dial. flam. *aat*.

AESTIMARE. On donne ici le verv. *dème et déme* « négligem-
ment » ; mais *dèmèdèm* ou, comme on dit à Liège, *dèm'dèdèm* est une onomatopée : *elle ènnè va tofér dèm'dèdèm, come ine décin-ne* « elle marche toujours doucement, à pas comptés, comme une innocente ».

AESTIVALIS. On pourrait rappeler que l'all. *stiefel* vient de là, d'où l'anc. w. *stivauz* (BSW 5, 386).

AFFUNDARE. Ajouter le liég. *afondrer* « s'enfoncer, toucher fond », qui est dans le *Voyèdge di Tchauf.*, v. 17, en parlant d'une embarcation; voir aussi BD 4, 11.

AGAZA. Le malm. *adyas* « qui fait des façons » m'est inconnu et, en tout cas, ne doit pas figurer ici. On dit à Malmedy : (faire des) *âdiyos'*, à Liège *âdiyos'*; voir, sur ce mot, *Etym.*, p. 1. — Ajouter le gaum. *agossi* « taquiner » (un enfant ; BD 6, 42), qui a subi l'influence de ANGUSTIARE.

AGGER. Supprimer cet article, où ne figure que le w. *adjîres* (BD 8, 26). La forme *hadjîre*, à Awenne, ne peut s'accorder de cet étymo.

AHNE. Lire *èndâhe* et Chiny, au lieu de *enahe*, Chimy ; voir *Etym.*, p. 12.

Il faudrait ici un article AHSEL (m. h. a.), pour expliquer le w. *âlon*, *âlé*, *aulia*; voir *Etym.*, p. 12.

ALAPA. « Gifle » se dit *alape* à Berzée, Landelies ; *lape* à Acoz-Florennes.

ALE. Le nam. *aile di balouje* « marc de houblon » se rattache à ALA; il signifie proprement « aile de hanneton ».

ALIENARE. Voir BD 9, p. 54.

ALTER. Ajouter le liég. *ot'tant* (autant), qui répond à l'anc. fr.

altretant. Un adv. *otsi* (Stavelot), parallèle à l'anc. fr. *altresi*, est très douteux, et résulte, je crois, d'une fausse analyse de *tot'si...quu*, où il y a syncope de la médiale = *tot-(os)si...quu*; cf. BSW 44, 517, 527.

ALTIARE. Le w. *hu* (Faymonville : « hausse, vogue ») n'a rien de commun avec *hôssi* « hausser ». Il signifie « vogue, renommée » à Stavelot (BSW 44, 512). C'est l'anc. fr. *hu, hui* (« cri, bruit ») et l'all. *hui*, interjection et substantif ; cf. Weigand, *Deutsches Wörterbuch*.

ALTUS. Le liég. *hô* (tas) est assimilé à l'adj. « haut » ; ce pourrait être aussi le néerl. *hoop* (tas) ou plutôt l'anc. fr. *hot*. En tout cas, *hôt'lêye* dérive de *hô* « giron » ; cf. *Projet*, p. 16. Quant à *hôté* « amas d'ordures », à Robertville *hôté* « monticule », à Villers-Ste-Gertrude *houté* « petit tas », il répond à l'anc. fr. *hotel*, dont l'auteur ne parle pas. Sur *otu-botu* (Genève), voir *Vie wallonne*, 1, 432.

AL-VAZIR. Ajouter *agozile* (Wiers) : BD 6, 43.

AMABILIS. L'ard. *amâle* a une autre origine : *Etym.*, p. 6.

***AMBILATTIUM.** *amblê* (pièce de fer qui fait partie du double joug) existe aussi dans la Wallonie malmédienne.

AMBITUS. *andon* est de l'anc. liég. (G., II 550) ; voir aussi *Etym.*, p. 167.

AMICA. Le liég. *fé maméye* se rattache sûrement à **AMARE**.

AMICUS. Ajouter le belgicisme *amigo* (*Etym.*, p. 188).

ANCILLA. Le picard *ancelle*, t. de tiss., me paraît se confondre avec le rouchi *enseule* (= « ensuble » : Hécart).

ANGELUS. Ajouter le w. *oûy d'andje* « myosotis ». — Le montois « avoir les *anges* aux doigts » (avoir l'onglée) me paraît résulter d'un jeu de mots (avoir les doigts *engelés*).

ANGUILLA. Voir *Etym.*, p. 18.

ANGULUS. Ajouter le w. *ongueçon, onk'son* (Roclenge-sur-Geer) : *Etym.*, p. 184.

ANIMA. Sur le verv. *jâr d'âme*, voir ma note ci-dessus.

ANNUS. Ajouter l'anc. fr. *oan* et le w. *djawan* (BD 1, 150).

ANXIARE. On rattache ici — à tort — le malm. *ansi* « respirer », forme inexacte, comme tant d'autres de l'*Atlas linguistique*. Le malm., comme le liégeois, prononce *hansi*, avec une forte aspiration. Ce terme est d'origine onomatopéique.

APERIRE. Pour expliquer le nom. *douviè* « ouvrir », l'auteur invoque l'analogie de SUFFERRE, OFFERRE ; mais *douviè*, liég. *doviér*, est proprement le participe passé, qui se dit pour l'infinitif par analogie avec les nombreux verbes en -é (-ARE, -ATUM) et en -i (-IRE, -ITUM).

APIARIUM : w. *apî*, *aplé* ; voir ci-après APPLICUM.

APICULA. L'anc. liég. *abeille* (sorte de poisson de mer : G., II 546) doit être rangé sous ALBULA, comme le w. *âblète*, *âbeye*, cités p. 61. S'agirait-il de l'ablette de mer ?

APOTHECA. Ajouter le w. *apotiker* (*Etym.*, p. 13).

*APPARICULARE. Le w. *apâlier* « assortir » figure indûment ici. La forme première est *apâyeler*, composé de l'anc. liég. *payeleir* (« jauger » : G., II 624) et dérivé de *payèle*, lat. PAGELLA (cf. G., II 183 ; BSW 5, II, 28 ; 13, 171 ; A. Thomas, *Mélanges*, p. 71). Le sens propre est : « étailler, ajuster (un poids, une mesure) ; appointier, régler, équilibrer (une balance) ; peser (un récipient) avant de peser contenu et contenant ; ajouter ce qu'il faut pour avoir une mesure régulière » ; le sens « assortir » en dérive.

APPLICUM. Le nom. *aplé* « marché aux poissons » est ici rangé, avec raison semble-t-il, malgré des difficultés phonétiques (comparer STRICTUM : nom. *strwè*, liég. *streû*). APPLICUM a le sens général de « chose employée, mise en usage » ; d'où l'anc. fr. *aploit* « outil, engin ; harnais » ; le fr. mod. *aplet* « filet de pêche », etc. ; l'anc. w. *aplet* « port, marché » (BSW 13, 173), « hangar, lieu couvert où l'on met des marchandises, des attelages, etc. », et le w. *aplé* « abri des ruches, rucher », lequel n'a donc avec *apî* qu'une ressemblance de forme. Au reste, *aplé* est un mot de forme étrangère, qui nous vient sans doute du Sud ; cf. Scheler, *Gloss. de la Geste*, v^o *apleit*.

APPODIARE. On donne ici le w. *apwèse* « appui, soutien », qui est proprement un terme de batellerie. Il devrait figurer sous APPONERE, à côté du fr. *apôtre*, t. de marine, lat. *apposita* ; cf. aussi Vercoullie, v^o *apostel* 2. — Le w. *aspoyî*, *aspouyi* (au lieu de *ap-*) a subi l'influence des verbes qui ont le préfixe EX-, w. *s-*; comp. l'anc. fr. *espoier* et le w. *asbaubi*, *ascasser*, *ascoter*, *ascohî*, *asgligni*, etc.

APPONERE. Supprimer le verv. *aponde* « arriver », qui est composé de *ponde* « poindre ».

ARBEITEN. Ajouter w. *ârbèter*, -eû (Fosse-lez-Namur : BSW 52, 110).

ARBOR. Ajouter *âb'çon* (*Etym.*, p. 184). — Supprimer le w. *ap* « roseau » et la note qui s'y rapporte. C'est par erreur que l'*Atlas linguistique* signale *âp* « roseau » au point 192 (Bomal-sur-Ourthe) ; au point 183 (St-Pierre-Neufchâteau), la réponse *l'ârb* signifie « l'arbre » ! — Le w. *abon*, qui désigne la « morelle noire » et non le sorbier, est ici rangé avec une mauvaise définition de G., II 495. L'origine de ce terme m'est inconnue, mais ce n'est sûrement pas un dérivé de ARBOR.

*ARBUSCELLUS. Ajouter l'anc. liég. *arbeseal* « arbrisseau » (J. d'Outremeuse, *Geste*, v. 10389), le liég. *âb'hê*, t. techn., « axe de mouvement d'une pompe à bras, d'un moulin ancien »; dans Louvrex, II 188 : *arbriseau* (de moulin).

ARCUS. Supprimer, p. 130, le lillois *archel* « branche d'osier à l'usage des jardiniers ». Il faut écrire *archèle*, s. f., « lien d'osier », dérivé et syn. du rouchi *âr*, s. f., « tige flexible », qui est le fr. *hart*. — Au liég. *ârvô*, ajouter l'adj. *ârvolou* (*Etym.*, p. 37, n.). — Supprimer *argiboise*, *argibau*, dérivés de **regiber* (*re-* devient *ar-* en rouchi) ; cf. *regibeler* dans Hécart.

AREA. Sous prétexte que *aire* signifie « nid » (d'aigle), d'où « famille », on range ici le w. *trèzairi* (« ressembler » : Malmedy), *forzéri* (« ne pas ressembler à ses parents » : Cherain), qu'il faut mettre à l'article AER ; comparer le liég. *airî* (Forir), v. a., « rappeler qn par sa ressemblance ».

ARENA. Supprimer le w. *arêne* « menu sable... », qui est une invention de Forir.

ARMA. Supprimer le w. (faire) *halarme* (Bouillon, 1793) « haro », et l'argonn. *harlarmes* « cris », qui sont altérés du gaumais et meusien *harlame* « tapage », *èrlème* à Fosse-la-Ville. A rapprocher du w. *hèrléye* (*Projet du Dict. w.*, p. 28).

ARMARE. Le w. *armeur* (lire *armeûre*) doit être reporté à ARMATURA, où figure le nam. *armure*.

*ARREDARE. Le w. *aroyi* (Couvin) « mettre une besogne en train » ne dérive pas de ce type ; c'est un emploi généralisé de *aroyî* « tracer le premier sillon », qui se rattache à RICA (*rôye*, raie). Quant au w. *arôyi*, t. de tanneur (BSW 5, 370), je ne sais qu'en faire : la forme et la définition données par Bormans sont suspectes. Il serait plus intéressant de savoir si le w. *arèyer*, -î, *ariyer* « salir », ne se rattache pas à *ARREDARE par un curieux processus sémantique qui n'est pas sans exemple (cf. Meyer-Lübke, n° 2107). Le sens de l'anc. fr. *areer* « disposer, arranger, parer » aurait engendré chez nous un sens tout opposé grâce à des formules ironiques, comme : « Vous voilà bien arrangé ! ». Le mot n'aurait survécu qu'avec cette acceptation péjorative. — L'anc. fr. *desroi* « désarroi » survit dans le w. *dérô* à Marche-en-Famenne, Awenne, etc.

ARTICULUS. Dans le rouchi *artiau* (Papignies, Antoing), comme dans l'ouest-w. *artia* (Nivelles, Charleroi, Houdeng), le suffixe est -ELLUS et non -UCULUS. L'initiale du nam. *aurtia*, *ôrtia* est un assombrissement normal de *a* entravé ; ce cas n'a rien de commun avec celui du fr. *orteil*.

ASINUS. Voir *Etym.*, p. 262.

AS. Noter le liégi. *has'* (as, au jeu de cartes), dont l'aspirée est due à une cause obscure.

ASSEQUI. Le w. *ac'sûre* n'en dérive pas directement ; il équivaut à l'anc. fr. *aconsuivre*, de même que *rac'sûre* est l'anc. fr. *raconsuivre* ; voir *Etym.*, p. 197.

ASSIGNARE. Le w. *ac'sègnî* « désigner » renferme également

le préfixe *ki-* ; comp. *ac'diner* « adonner » (mieux que *akdoner*, p. 29), *ac'mwède*, *ac'lèver*, etc.

*ASSIMULARE. A côté du w. *rassonler* « rassembler », l'auteur inscrit le nam. *rassonrer* « rassembler, arranger ; mettre en mauvais état » ; à Bouillon : « réunir en bande » ; à Vignon (Meuse, ap. Varlet) « rassembler les bestiaux pour les conduire en pâture ». Mais *rassonrer*, comme l'indique cette dernière définition, dépend de *sonre*, s. f., « troupeau (de porcs) », terme propre au meusien, au gaumais, à l'ardennais du Sud belge (Neufchâteau, Vonêche, Bertrix, Alle-sur-Semois, etc.), en anc. fr. *sondre*, *sundre*, *sonre* (que God. fait masculin par erreur) ; l'origine de ce mot est l'anc. nordique *sonar*, anglo-saxon *sunor*, anc. haut all. *swanur* « troupeau de porcs » (Falk-Torp), qui manque, on ne sait pour quelle cause, dans Körting et Meyer-Lübke. Aux dérivés déjà cités, ajoutons *assonra* (meusien : Labourasse) « qui est en mauvaise compagnie » ; *assonre* (nam. : G., I 30 ; Ciney, Stave), s. m., « désordre et saleté, endroit sali et bouleversé » ; *assonrè* (Givet, Ciney), v. tr., « salir, gâcher » ; *rassonrè* (*ibid.*) « remettre en ordre » ; *rassaurer* (Hainaut : G., II 282) « arranger, etc. » ; *assor*, *assorer* (Mons : Delmotte, 1812) « arrangement, arranger ; se dit souvent par ironie ».

ASSIS. Le w. *åsses du lames* (Dison) « baguettes de bois pour lames de métiers à tisser à la main » vient de HASTA et n'a que faire ici. De même le nam. *âche*, f., « lieu où le verrier place les verres qui doivent être recuits » ; j'y vois un sens dérivé de *aïse* à renvoyer à ADJACENS.

ASSOPIRE. Le w. *s'èssok'ter* « s'assoupir » n'est qu'une altération de *s'èssok'ter*, dérivé de *sokète* « léger somme ».

ASTELLA. Le liég. archaïque *astale* « cédule, compte de quinzaine » (d'où *astaler* BSW 6, 153) n'a pas de rapport avec le liég. *èstale* « éclat de bois ». Le radical est le germ. STALL ; il fallait tenir compte de l'anc. liég. *astale*, -eir, -ement (BSW 13, 198) et de l'exemple cité par Godefroy, v^o *establer* 2 ; voir aussi mon édition des *Trois plus anciens textes liégeois*, p. 23.

*ASTRUCUS. Le w. *astru* n'existe que dans le composé *mâlastru*.

ATROX. Le w. *atrossi* « injurier » (BSW 25, 324) ne vient pas de là ; j'ai fait justice de cette élucubration de Kinable dans mes *Etym.*, p. 202.

ATTENDERE. P. 168, à côté de *matan* « peut-être » (à Germolles : Saône-et-Loire), inscrire le borain *m'atin-je* (« je pense ; sans doute ; n'est-ce pas ? ») très usité à Frameries : *vos n' saveuz ni, m'atin-je, a qui qu' vos parlez ! Tou n' vas ni yèsse malâde, m'atin-je ?* (*Armonac borén*, 1922, pp. 6, 11, 14).

ATTINGERE. Transférer à ATTINERE le w. *atére* (Verviers) ; *Etym.*, p. 201.

AUF (all.). Supprimer cet article, créé uniquement pour le nam. *lèyi ouf* « cesser ». Le liég. dit *lèyi oûve* (« laisser œuvre ») ; *oûve*, n'étant plus compris dans cette expression, s'altère souvent en *ouf*.

AUFUGERE. Le w. *afoûre* (Gros-Fays), *afûre* (Erezée) « fuir (vers celui qui parle) », est composé de *a* (lat. AD.).

AUGURIUM. Le w. (*pwerter*) *heûre* « (porter) guignon » et le syn. liégeois (très rare) *aheûri* figurent à tort à côté de *aweûr* ; c'est le fr. *hure* ; voir *Etym.*, p. 146. — Ecrire liég. *mâleûr*, *mâlureûs* et non *mâleheure*, *mâlhureus*.

AUGUSTUS. Ajouter le w. *coq d'awous'* « sauterelle » et *awistê* (Solwaster-lez-Spa), t. d'apic., « quatrième génération de l'année donnée par l'essaim ».

AURUM. Supprimer le w. *dârer* « fourrer » (BSW 35, 33), qui résulte d'une mauvaise interprétation de l'anc. liég. *dorer*.

AUSARE. Supprimer le w. *nozé* « gracieux, mignon », que je rattacherais plutôt à *nôce* « noce ».

AVIOLUS. On range ici le w. *aiouz* « aïeux », sans indication de source. Il s'agit probablement du nam. *aionz* (G., I 16). Si le mot est bien assuré, j'y verrais plutôt une altération de *tayon* (voir ATAVIA).

AXIS. A côté du liég. *ahe*, t. du meunerie, placer le nam. *ache* (BSW 54, 189), qui confirme cette étymologie.

BAB. Supprimer le w. *babètch* « menton (de cheval) », qui est formé de *bètch* (bec) et de la particule péjorative *ba*, sur le type de *bajoue*, w. *badjawe* (*Etym.*, p. 78).

*BABA (bave). Ajouter le montois *blèfe*, -er, -ou « bave, -er, -ette ».

BACCA, *BACCUS. Le w. *bâtch* « auge » n'a rien de commun avec le w. *bâdje* « barge, bac, bateau à fond plat », qui figure à tort ici (sous la forme inexacte *bâche* : G., I 39) et avec raison à l'article BARCA. — Les mauvaises graphies de Grandgagnage ont souvent trompé notre auteur. Ainsi, il faut supprimer tout ce qui concerne *bache* « planche... », *bachîre*, « cloison dans une mine » (G., I 39) ; on prononce à Seraing-sur-Meuse *bâtche*, f., « filière » ; *bâtchemint*, *bâtchîre* « cloison », *bâtchî* « cloisonner », qui figurent avec raison à l'article BALKO. — Le w. *batchê* « auge » a le suffixe -ELLUS et non -ACEUS.

*BACCINUM (bassin). On rattache ici le w. de Perwez *bas'ner* « gauler (les noix) » ; mais ce mot, bien connu en Hesbaye, vient de **bastener* et signifie littéralement « bâtonner ». — L'auteur voit une rétro-formation de *bassiner* dans le rouchi *basser* « mouiller une plaie » ; je lui signale le west-flamand *bessen* (De Bo), et d'autres formes variées qui ne paraissent guère s'accorder de cette explication : à côté de *bassè* (Ciney), on trouve *bazè* (Stave), -er (Fosse-lez-Namur), gaum. *baucèy*, meusien *bassi*, *baußer* « étuver une plaie » ; comparer le w. *bâssi* (BSW 10, 294), *bâsser* (Fontin-Esneux) « répandre de l'eau par mégarde » : *d'ja mètou dès joyes è m' sèyê d'êwe po n' nin bâsser tot l' pwèrtant*. Enfin, à côté du picard *blasser* (« panser une plaie » : Corblet), il paraît utile de rappeler le néerl. *plassen*.

BACHBUNGE. Voir Feller, *Notes*, p. 317.

BAHN. Le liég. *bâme*, t. de houill., pour *bâne*, n'a pas besoin d'être expliqué par l'influence de *baume*. L'altération de -ne en -me est fréquente en wallon ; comp. *fayîme*, *wayîme* et *Etym.*, p. 30, n. 2.

BAIA. Le w. *baike* « baie, golfe » n'est connu que par Simonon (G., II 500) ; on ne voit comment BAIA pourrait l'expliquer.

BAJULUS. L'explication du fr. *débarder*, p. 207, contredit celle qu'on donne p. 265. — Le nam. *baii* « allumeur de réverbères » me paraît avoir été à l'origine un nom propre Bailly.

BALBUS. L'explication du w. *balbouyî*, *babouyî* fait double emploi avec celle qui est donnée à l'article BAB. — Le w. *abâbyi* « arriver en vacillant » (Faymonville) se rattache au thème BAMB(AL).

BALD. Ajouter le w. *bâ* (*Etym.*, p. 20). Supprimer le w. *bodêt* « panier », qui vient d'un thème BOD-, et le verv. *caribaudia* « griffonnages », forme variée de *caribôdion*, formé de *cari* + *brôdion* (*Etym.*, p. 45).

BALKO. Le w. dit *bâ* (et non *bôw* ; cf. *Etym.*, p. 20), *bâtche*, -i, -ire, etc. Dans le chestrolais *abautchê*, il n'y a pas changement de préfixe : *a* répond au w. è, fr. *en*.

BALLARE. Le w. *baloûder* « flâner » est altéré de *baloûrder* (= *ba* + *lourd*) et n'a que faire ici. De même le verv. *ballasse* « pierailles... » est altéré de BALLAST, fr. *balast*. Supprimer encore le tournaisien *balotil* « ouvrier qui fait des bas au métier », c.-à-d. des *ba (a) l'outil* : à l'outil. Enfin le meusien *balâtler* « enlever au moyen du râteau le reste des pailles... » est sûrement formé de *ba* + *râteler*.

BALLEMATIA. Comparer *Etym.*, p. 45-46.

BALNEARE. Le liég. *bagne* « masse d'eau » est masculin et le même mot que *bagne* « bain ».

BAMB(AL). On range ici le malm. *s'abâbyi* « s'abattre » ; or il ne fait qu'un avec le malm. *abâbyi* « abattre », lequel figure avec raison à l'article BALBUS.

BAN. A côté de *banable*, liég. *bandave*, *banâhe*, on cite *bayâne* (Faymonville) qui est, dit-on, de formation obscure. J'expliquerai ce mot par une métathèse de **banâye*, équivalent de *banâhe* ; cf. BD8, 72.

BANDWA. L'expression *al dibâne* « à la débandade » (p. 234)

est la même que celle qui est expliquée p. 232, au sens de « à l'abandon ». — Le w. *bandenèdge* (Stavelot) « cortège de noce » est altéré de *bar'nèdje* (Malmedy) sous l'influence de *bande* ; voir BARO, p. 255.

BARRÎYYA. Supprimer le w. *bérih*, qui vient de l'allemand et non de l'arabe (*Etym.*, p. 23).

***BARROS.** Supprimer le w. *bar*, *neûr bar* « nerprun bourdaine », *blanc bar* « troène » (Verviers, Spa). Le verviétois prononce *bâr*, le liég. *bôr* dans *neûr bôr*, *blanc bôr*. Le sens de *bôr* à Bergilers (Hesbaye) et à Marche (Famenne) est « tronc, tige végétale » ; de même *bor* (Fontin-Esneux, Erezée), *bour* (Ben-Ahin, Les Eneilles), *boûr* (Huy), *beur* (Liers, Glons), *beûr* (Neuville-sous-Huy), *bur* (nam. : G., II XIV ; cf. G., I 63). De là les dérivés *borê* (*bôrê*, *bwèrê*), *boron*, *burtê*, *burton*, etc. Origine obscure ; comparer l'anc. nordique *bolr*, *bulr* (Falk-Torp, v^o *bul*).

***BARRUM.** On est étonné de ne pas voir citer le fr. *bredouille* à côté du rouchi *bèrdouye*.

BASCAUDA. Ajouter le w. *bahôte* (Eresée) « panier à grives, à poissons », *bachôte* (Cherain), *bachôle* (Laroche, Neufchâteau).

BATARE. L'anc. w. *baille* « porte » est le même mot que *baye* « barrière », v^o **BACULUM**. — Le malm. *s'abaitî* « s'apercevoir » et le liégeois *bada* « femme évaporée » sont-ils bien à leur place ici ? — Quant à *bawète* (Fosse-lez-Namur) « galerie de houillère » *baweteû* (ib.) « ouvrier qui creuse cette galerie », ils pourraient avoir une autre origine que *bawète* « lucarne ». On trouve *bawète*, t. de houill., à Charleroi. Delmotte, qui le donne pour Mons en 1812, en fait le syn. de *bouveau*, mot français que le Dict. Gén. dérive de l'anc. fr. *bove* « cave ». Ce dernier, encore vivant dans le Borinage (Frameries, Quaregnon), pourrait être le primitif de *bawète*, t. de houillère dans le Hainaut.

Jean HAUST

LIVRES ET REVUES

Dr Frieda KOCHER. *Reduplicationsbildung im Französischen und Italienischen*; in-8°, 134 pp. (Aarau, H. R. Sauerländer, 1921). — L'auteur étudie, dans le français et l'italien, les mots formés par redoublement, tels que *dada*, *lolo*, *crincrin*, etc. Le redoublement est un des caractères du langage enfantin, mais il occupe aussi une place très importante dans le langage des adultes. On trouve ici classés et analysés avec beaucoup de soin et d'ingéniosité, je dirais même avec un luxe peut-être excessif de subdivisions, une masse considérable de matériaux, empruntés surtout aux patois. Des mots de nos dialectes wallons sont cités à chaque page ; il nous serait évidemment facile d'en grossir le nombre (*zimzim*, violon ; *boûboû-lècê*, personne qui s'emporte comme le lait bout ; *zizi*, *gougom*, *gogoyes*, écrouelles ; etc.). P. 87 et 95, *bouci-boula*, t. du jeu de loto, est expliqué par l'impératif de *boutre* (sic) ; mais *bout-ci bout-là* est tout simplement composé du substantif *bout* ! P. 72, à propos du w. *kip-kap* (ragout), l'auteur voit des dérivés du thème bas-allemand *kip* (morceau) dans le liégeois *kipècl*, *kipèceler* (morceeler, découper, dépecer). Or on sait que *kipècl* est formé du préfixe *ki* (lat. *com-*) et de *pèce* (pièce). Des erreurs de ce genre sont heureusement très rares dans cette intéressante dissertation.

J. H.

Nos correspondants sont instamment priés de renvoyer sans retard les questionnaires qu'ils détiendraient encore.

Publications

de la Société de Littérature wallonne

- DELAITE, J. *Le verbe wallon* : 4 fr.
- BORMANS et BODY. *Glossaire roman-liégeois* (1^{er} fasc., le seul paru) : 5 fr.
- MARÉCHAL, A. *Carte dialectale de l'arrondissement de Namur* : 4 fr.
- Projet de Dictionnaire wallon* (1903) : 3 fr.
- Dictionnaire des Spots ou Proverbes wallons*, 2 vol. : 20 fr.
- DOUTREPONT, Aug. *Les Noëls wallons* : 15 fr.
- TERRY et CHAUMONT. *Recueil de crâmignons liégeois* : 30 fr.
- REMOUCHAMPS, Ed., *Tati l' pèriquî* (éd. populaire) : 6 fr.
- — — (éd. philologique) : 10 fr.
- — — (éd. de luxe) : 20 fr.
- DOUTREPONT, G. *La conjugaison dans le wallon liégeois* : 4 fr.
- FELLER, J. *Essai d'orthographe wallonne* : 5 fr.
- *L'évolution de la géographie linguistique* : 3 fr.
- *Phonétique du gaumais et du wallon comparés*, suivie du *Lexique du patois gaumais*, par Ed. LIÉGEOIS (Bull., t. 37) : 10 fr.
- LIÉGEOIS, Ed. *Complément au lexique gaumais* : 3 fr.
- *Nouveau complément au lexique gaumais* : 1 fr. 50.
- GRIGNARD, A. *Phonétique et morphologie de l'Ouest-wallon* : 10 fr.
- DORY et HAUST. *Vocabulaire du dialecte de Perwez* : 3 fr.
- HAUST, J. *Vocabulaire du dialecte de Stavelot* : 3 fr. 50.
- LURQUIN, A. *Glossaire de Fosses-les-Namur* : 3 fr. 50.
- BASTIN, Joseph. *Vocabulaire de Faymonville* : 3 fr. 50.
- *Morphologie de Faymonville* : 3 fr. 50.
- CARLIER, A. *Glossaire de Marche-les-Ecaussinnes* : 4 fr.
- FRENAY, FRÉSON et HAUST. *Le Tressage de la paille dans la vallée du Geer*, étude dialectale, avec illustrations : 4 fr.
- MARÉCHAL, P. et L. *La Meunerie au pays de Namur* : 4 fr.
- PONCELET, Ed. *Le bon métier des merciers de la cité de Liège* : 4 fr.
- HALKIN, J. *Le bon métier des vigneronns de la cité de Liège* : 5 fr.
- BORMANS, S. *Le bon métier des tanneurs de la cité de Liège* : 10 fr.
- COLLARD, V. *Vocabulaire du faucheur à Erezée* : 2 fr. 50.
- BODY, Albin. *Vocabulaire des agriculteurs* : 5 fr.
- JACQUEMOTTE et LEJEUNE. *Toponymie de Jupille* : 7 fr. 50.
- LEJEUNE, JACQUEMOTTE et MONSEUR. *Toponymie de Beaufays* : 4 fr.

- LEJEUNE, J. *Toponymie d'Ayeneux* : 4 fr.
— *Toponymie de Magnée* : 3 fr.
DONY, E. *Toponymie de Forges-lez-Chimay* : 4 fr.
CARLIER et DONY : *Toponymie de Monceau-sur-Sambre* : 5 fr.
DORY. *Wallonismes* : 10 fr.
COLSON. *Table générale des publications de la Société liégeoise de Littérature wallonne de 1856 à 1906* : 10 fr.
-

Collection complète des Publications de la Société

- Annuaire*, 30 volumes in-12 : 120 fr.
Bulletin de la Société, 1^{re} série, 13 vol. : 250 fr.
— — — 2^e série, 44 vol. : 440 fr.
Bulletin du Dictionnaire wallon, 12 vol. : 70 fr.; chaque année séparément : 6 fr.
Les Noëls wallons, par A. DOUTREPONT : 15 fr.
Bibliographie wallonne de 1905-1906, par O. COLSON : 3 fr.
Projet de Dictionnaire wallon : 3 fr.
Publications complètes : 900 fr. (frais d'envoi non compris).
Adresser les commandes au secrétaire-adjoint, M. E. Renard (rue Pont-Simonis, 1, Grivegnée) et le montant de la somme au trésorier, M. Ch. Steenebruggen (rue de Londres, 8; compte chèques postaux n° 102927).
-

Pour compléter nos collections, nous désirerions racheter les 5 premiers tomes de l'*Annuaire* (1863-69) et les 6 premiers tomes du *Bulletin de la Société* (1858-63).

Nous désirerions aussi le n° 12 de 1908 (16^e année) de la revue *Wallonia*.
